

Le crédit dans la librairie au XIXe siècle

Séminaire d'histoire sociale de l'économie et d'histoire sociale de l'art,
organisé par Claude Denjean, Julien Lugand, Nicolas Marty et Patrice Poujade à l'Université de
Perpignan, 7 avril 2021

Viera Rebolledo-Dhuin, Université Paris Est Créteil, CRHEC



Mea culpa

- Rebolledo-Dhuin Viera, *La librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011, 1258 p. (<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00768969>)
- Rebolledo-Dhuin Viera, *Du livre à la finance. Crédit et discrédit de la librairie parisienne au 19e siècle*, Paris, Éd. du CTHS, coll.« CTHS-histoire », n° 63, 2019, 384 p.

Viera Rebolledo-Dhuin

Du livre à la finance

Crédit et discrédit de la librairie parisienne au 19^e siècle



Introduction : De l'histoire économique du livre à l'histoire culturelle et sociale du crédit

I. Faillites et démographie des entreprises du livre

II. Faillites et gens de lettres : l'argent, le crédit et les arts

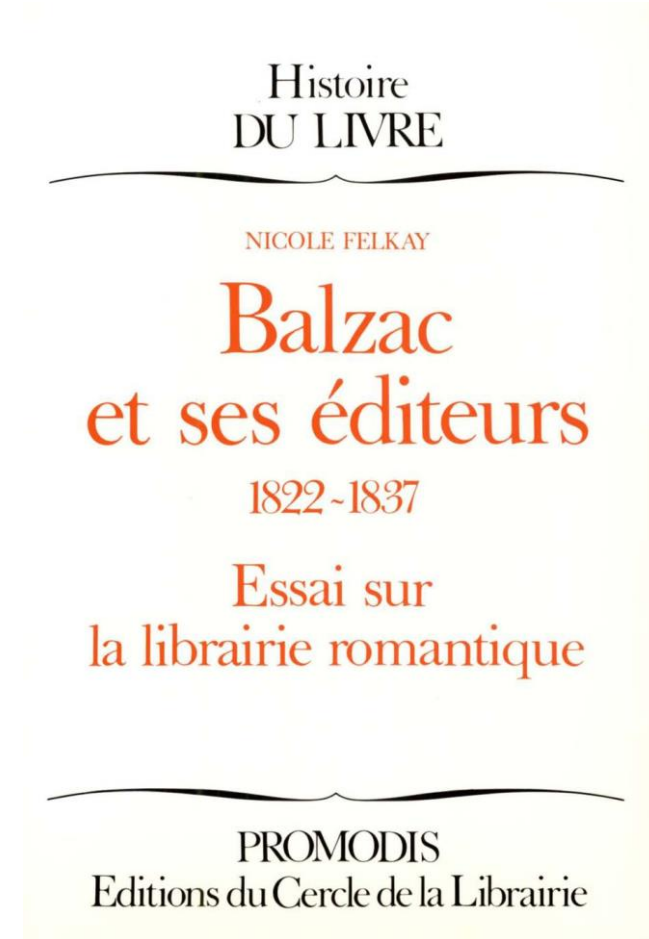
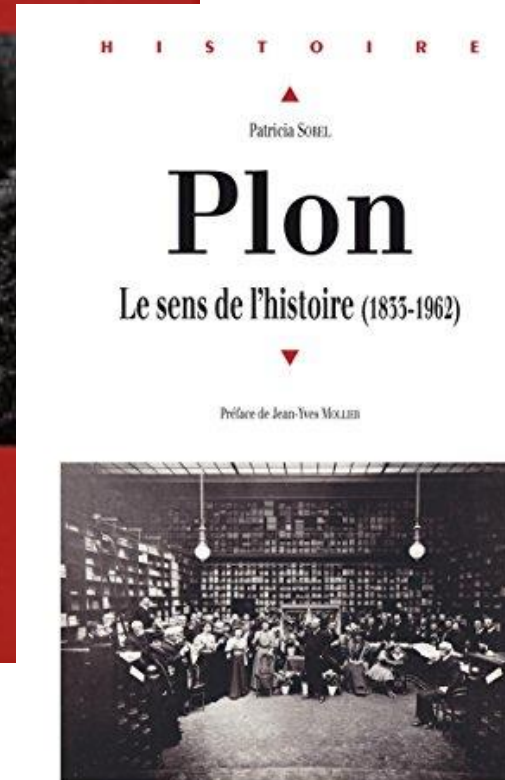
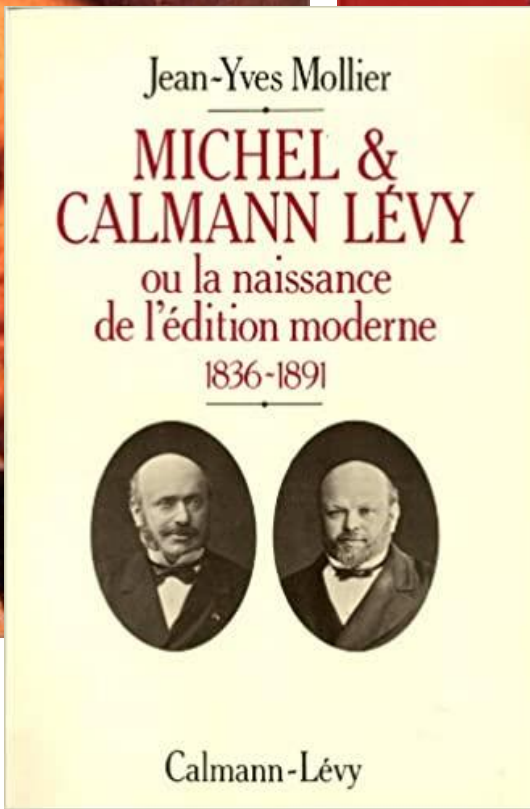
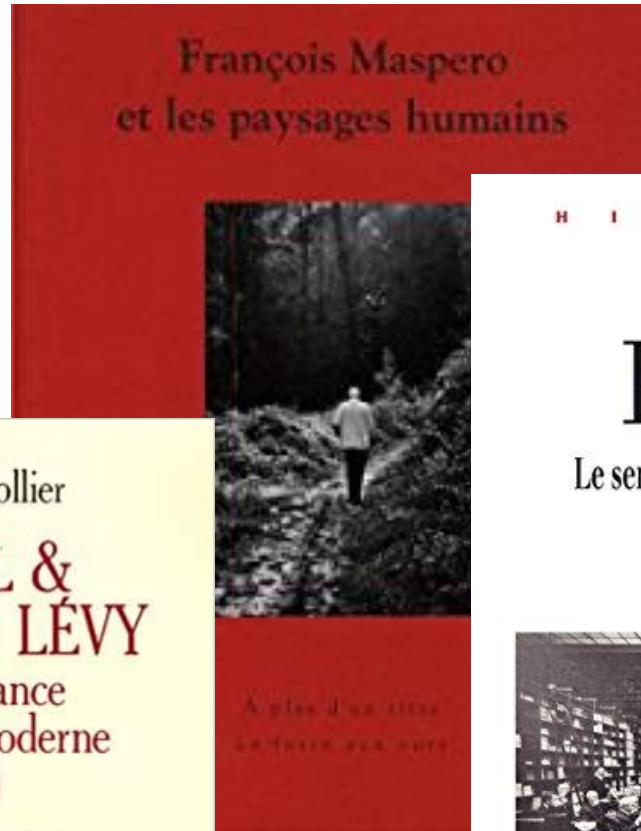
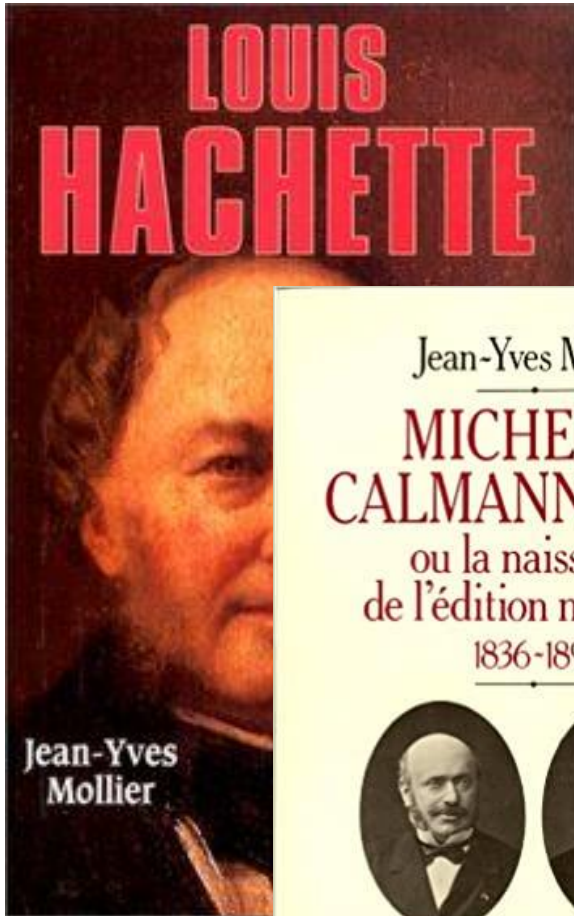
III. Faillites, réseaux et trajectoires : la « force des liens faibles »

Conclusion : de l'analyse de réseaux à celle des chaînes relationnelles

I. Faillites et démographie des entreprises

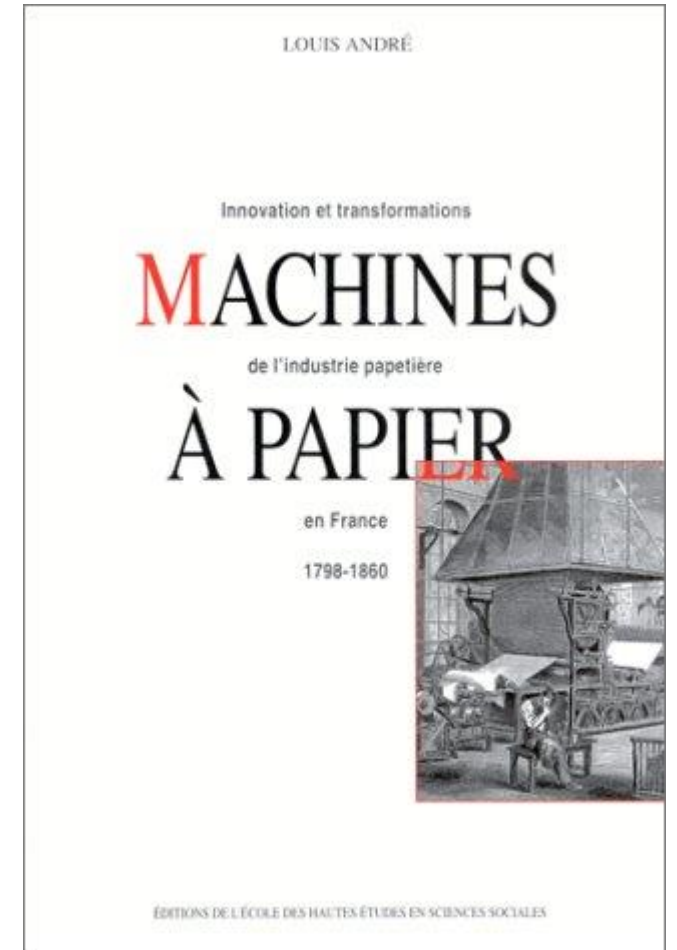
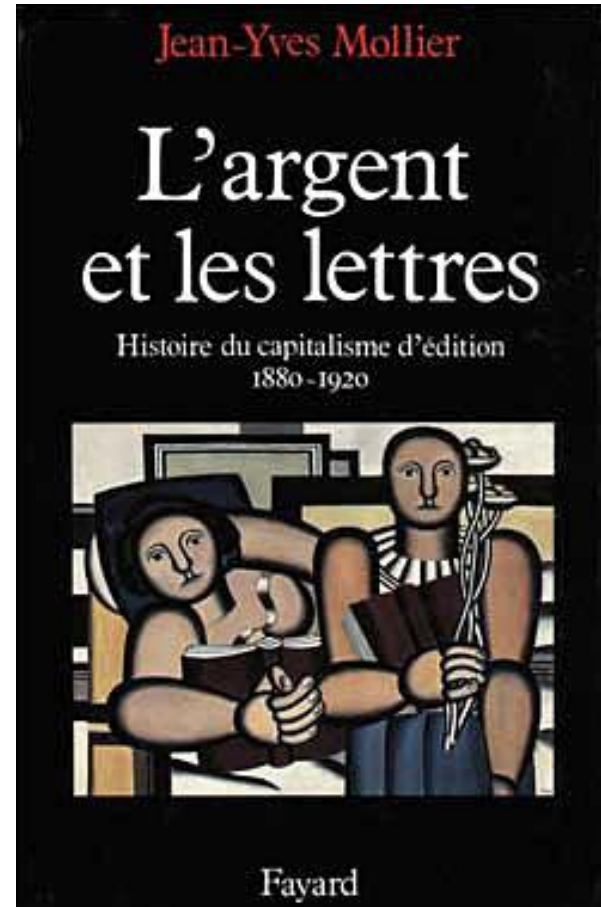
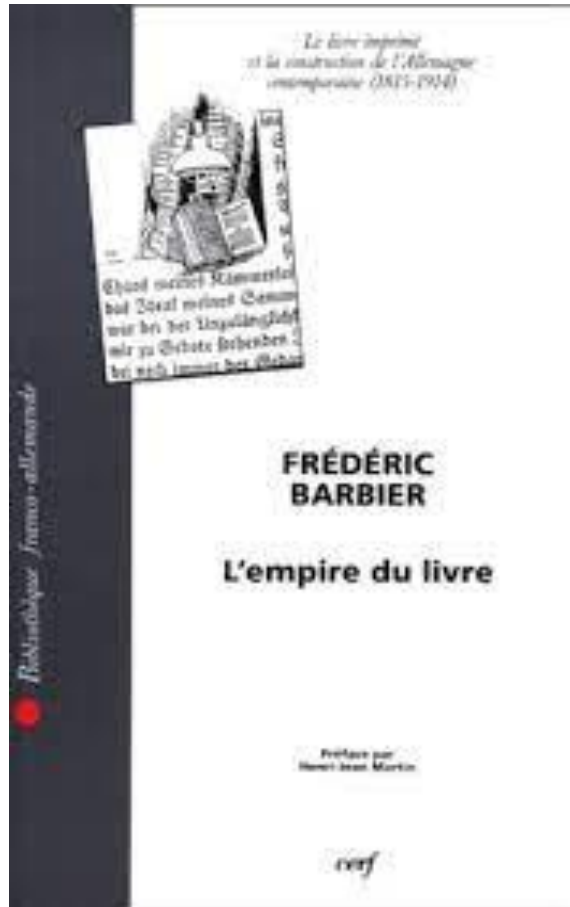
1. Rejet d'une histoire monographique littéraire
2. Attrait pour l'histoire quantitative des entreprises en renouant avec l'histoire économique du livre
3. Résultats et limites de la démographie des entreprises

I.1. Rejet d'une histoire monographique littéraire



Pour plus d'exemples, voir : Mollier Jean-Yves, *L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France de la fin du XVIII^e siècle au début du XXI^e siècle : Approche bibliographique*, Document de travail mis à jour en mars 2015, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01164765>

I.2. Attrait pour l'histoire quantitative des entreprises en renouant avec l'histoire économique du livre



Tiré de F. Barbier, *Livre, économie et société industrielles en Allemagne et en France au 19^{ème} siècle, 1840-1914*, Université Paris IV, 1987

Les faillites : une source comptable rébarbative?

Fte Bourmance

N° du greffe
17.286.

Rapport
(Art. 506 du Code de Commerce).

Messieurs.

Juge commissaire
M. Ch. de Mourgue.

Tous avez été convoqués pour délibérer sur la formation du Concordat de S. Eustache Bourmance éditeur à Paris, passage de l'industrie n° 100.

Mais préalablement je dois, en conformité de l'art. 506 du Code de Commerce, vous faire mon rapport sur l'état de cette faillite, sur les formalités qui ont été et sur de la Chaux d'autre remplis et sur les opérations qui ont eu lieu.

La faillite de S. Bourmance a été déclarée sur dépôt de bilan par jugement du tribunal de Commerce de la Seine en date du 5 juillet 1860.

Le bilan déposé par le S. Bourmance présente la situation suivante :

Actif	
1. Matériel et fonds de Commerce	10,000 ..
2. Marchandises	1000 ..
3. Créances diverses	7657 ..
Total	18657 ..
Passif	
Du à 19 Créanciers ordinaires	32,461 ..

Appelé à remplir les fonctions de syndic provisoire de cette faillite j'ai, en exécution de l'ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire, en date du 6 Juillet

Le greffier de justice
Oly Lemuel

Chantier n° 10 passage de l'industrie n° 100
doublé par le greffier n° 100
n° 100 par le greffier n° 100
de la faillite de S. Bourmance n° 100
le montant de l'embourgeoisement n° 100
pour l'embourgeoisement n° 100
à l'apprit le compte n° 100
contate et signé après

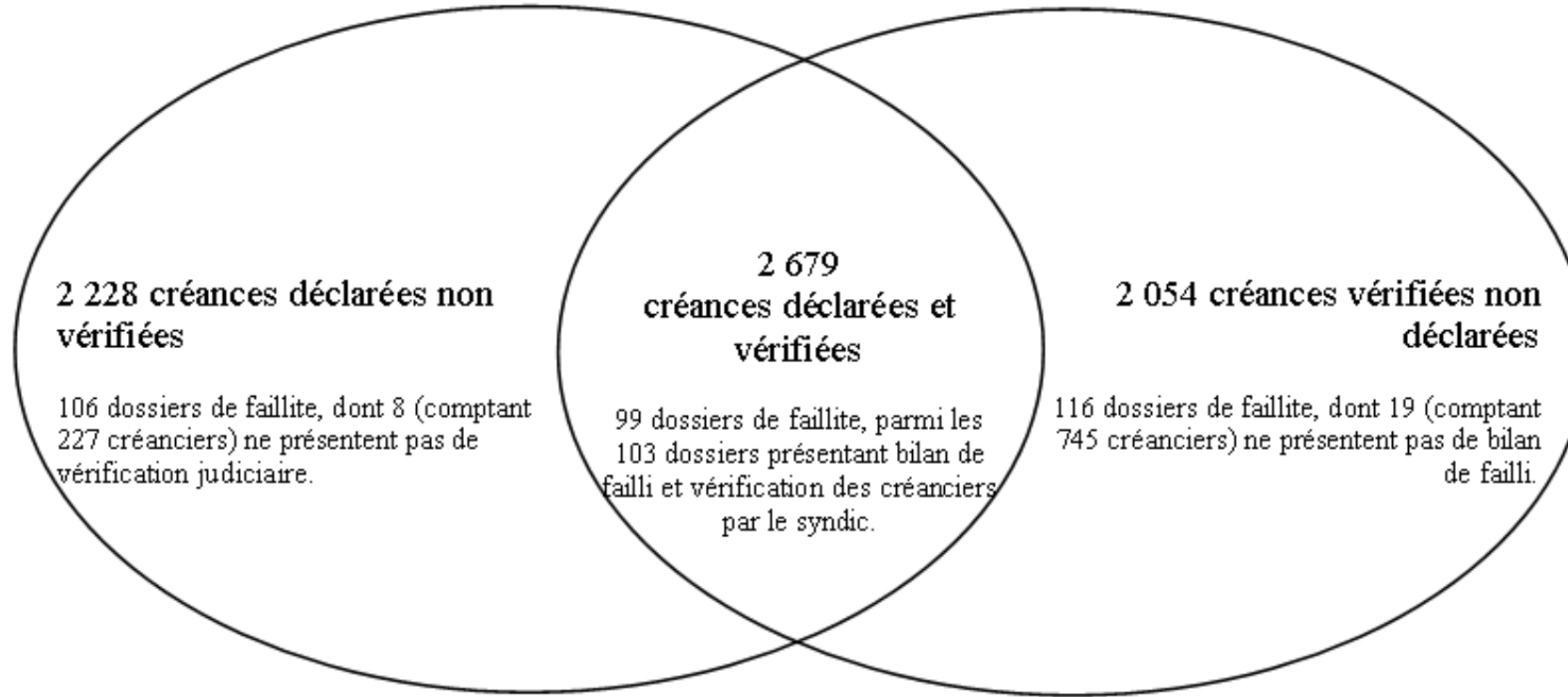
Bourmance

Bourmance

Bourmance

- Hypothèse liminaire : les faillites permettent de saisir les cercles et réseaux de crédit au fondement du fonctionnement de la librairie (cf. Jean-Clément Martin, « Le commerçant, la faillite et l'historien », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 35, n° 6, 1980, p. 1251-1268)
- Exploitation des faillites :
 - Recensement des faillites des libraires-éditeurs parisiens sur un long XIX^e siècle (jusqu'en 1914), à partir des registres de faillites (AdP : D10U3)
 - Comparaisons :
 - ✓ Avec d'autres secteurs d'activité : *Compte de l'administration de la justice et commerciale*
 - ✓ Avec les libraires en activité: recensements décennaux des *Bottins* et recensement des libraires brevetés (AN : série F18)
 - Dépouillement exhaustif de 72% des dossiers de faillites des libraires-éditeurs parisiens (1830-1870) disponibles : 141 dossiers (AdP : D11U3)
 - Saisie de l'ensemble des liens de crédit, à partir des passifs des bilans de faillis et des vérifications des créanciers établies par les syndicats : 6961 liens de créanciers.

Répartition des 6 961 créanciers au sein des 141 dossiers de faillites

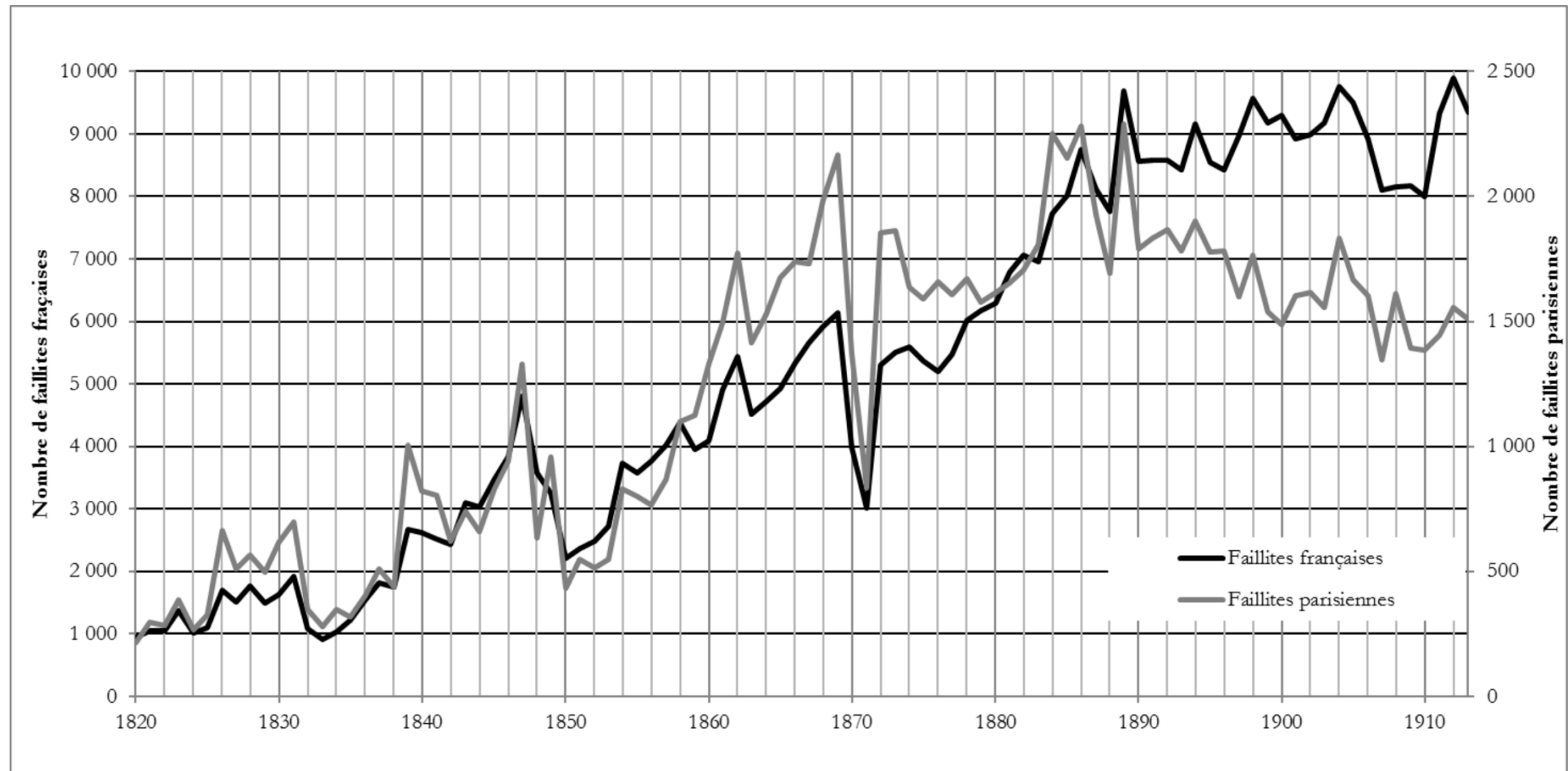


11 dossiers de faillite des 141 analysés ne présentent ni bilan de failli ni vérification judiciaire.

- Analyse(s) des dossiers de faillites
 - Statistique : mesure des flux et stocks d'entreprise
 - Analyse de réseaux de crédit : structures du métier
- Nouveaux problèmes :
 - Faire une démographie des entreprises dans la librairie (cf. Moss Michael et Jobert Philippe (dir.), *Naissance et mort des entreprises en Europe, XIX^e-XX^e siècles*, Dijon, Université de Bourgogne, coll.« Publications du Centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit », n° 13, 1995, 213 p.)
 - Comprendre les stratifications sociales rendues visibles par les graphes de réseaux (cf. Gribaudo Maurizio (dir.), *Espaces, temporalités, stratifications. Exercices sur les réseaux sociaux*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll.« Recherches d'histoire et de sciences sociales », n° 84, 1999, 346 p.)

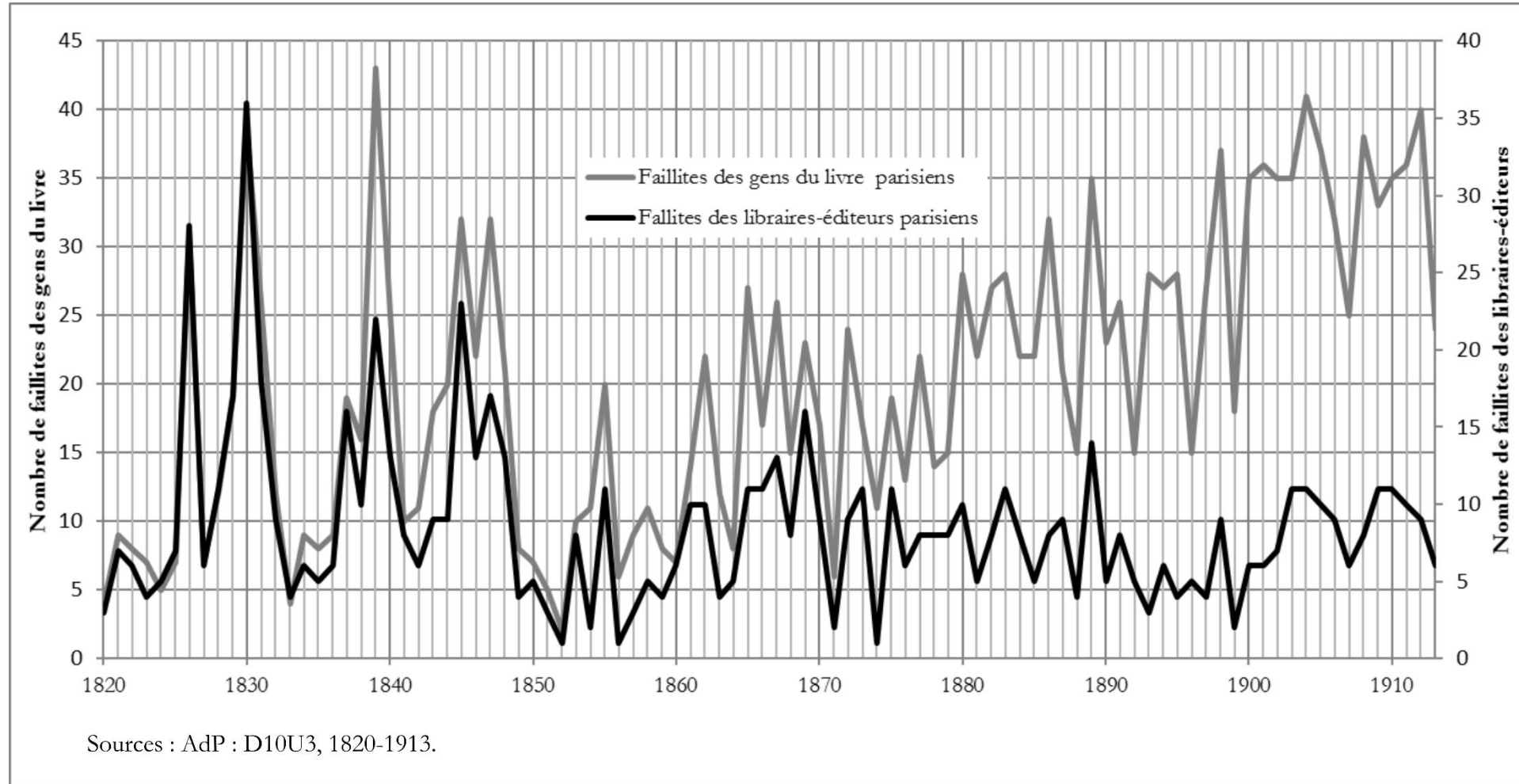
1.3. Apports et limites de la démographie des entreprises du livre

Flux de faillites françaises et parisiennes, 1820-1913

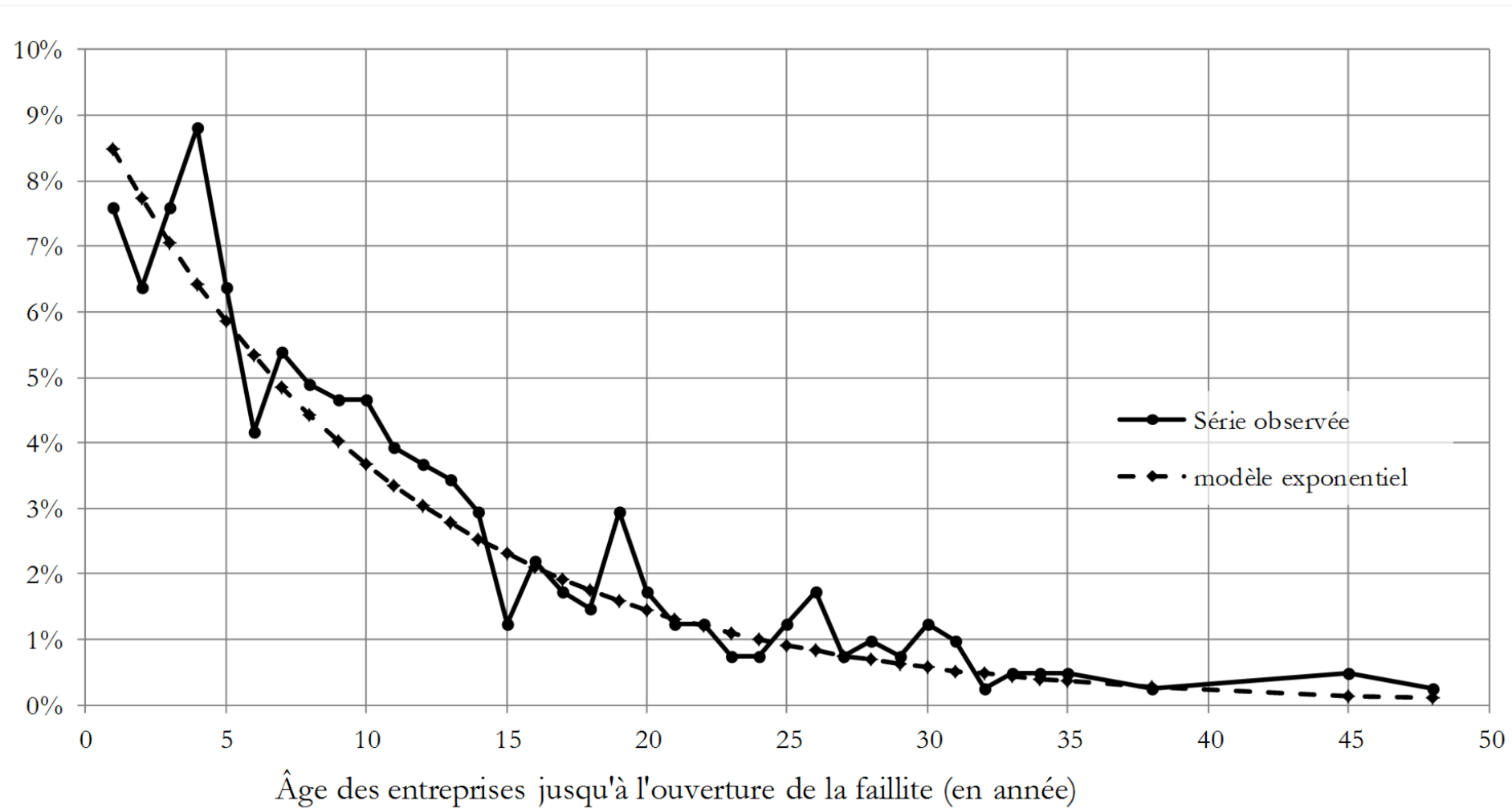


Sources : L.Marco, *La Montée des faillites*, op. cit. ; P. Jobert (éd.), *Les entreprises*, op. cit. Données revues et corrigées pour la période 1840-1913 à partir du *Compte général de la justice civile et commerciale*.

Flux de faillites des gens du livre parisiens, 1820-1913

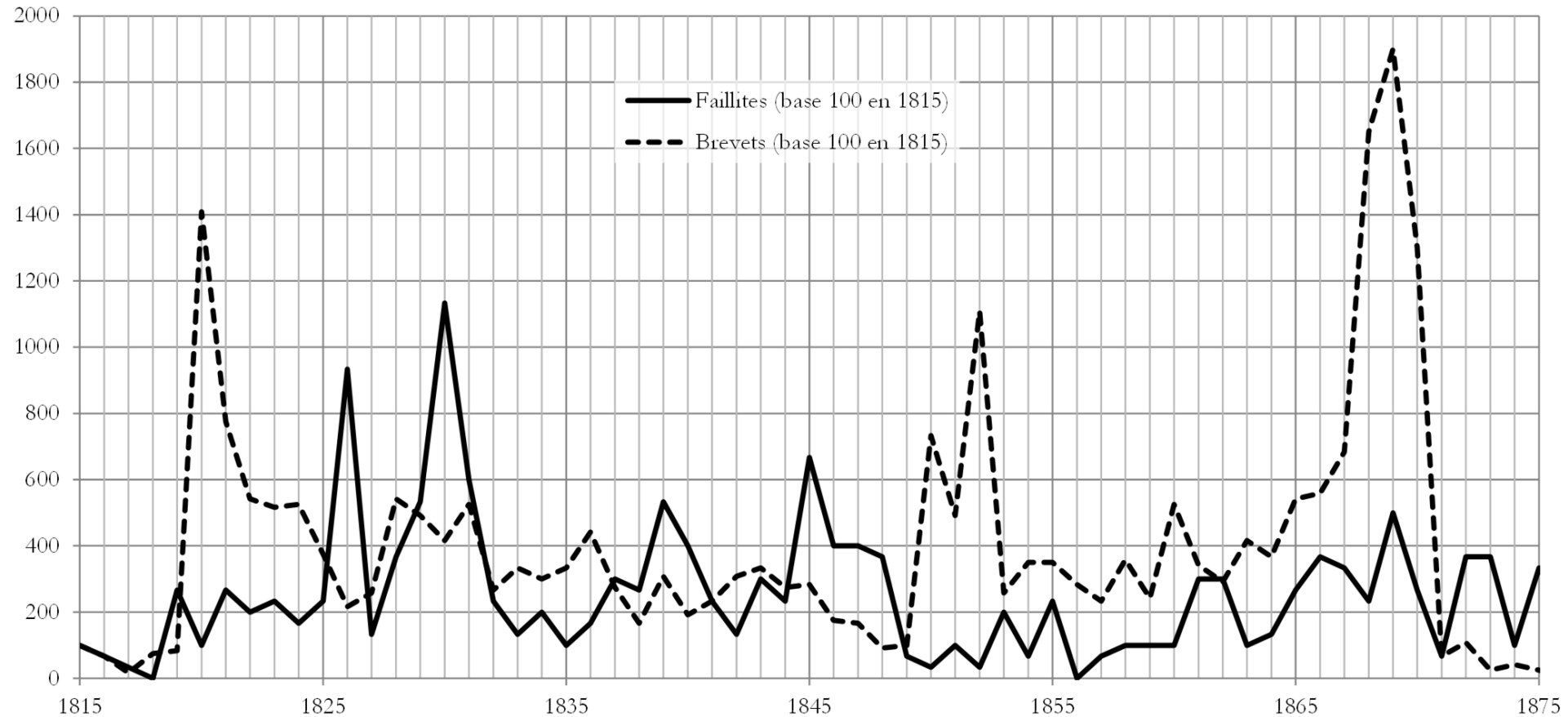


Birth & death: comparaison des libraires-éditeurs avec le modèle économétrique



Sources : Bottins ; AN : Libredit ; G.-A. Vuaroqueaux, *Édition populaire*, vol. 3, p. 46-81 ; AdP : D10U3.

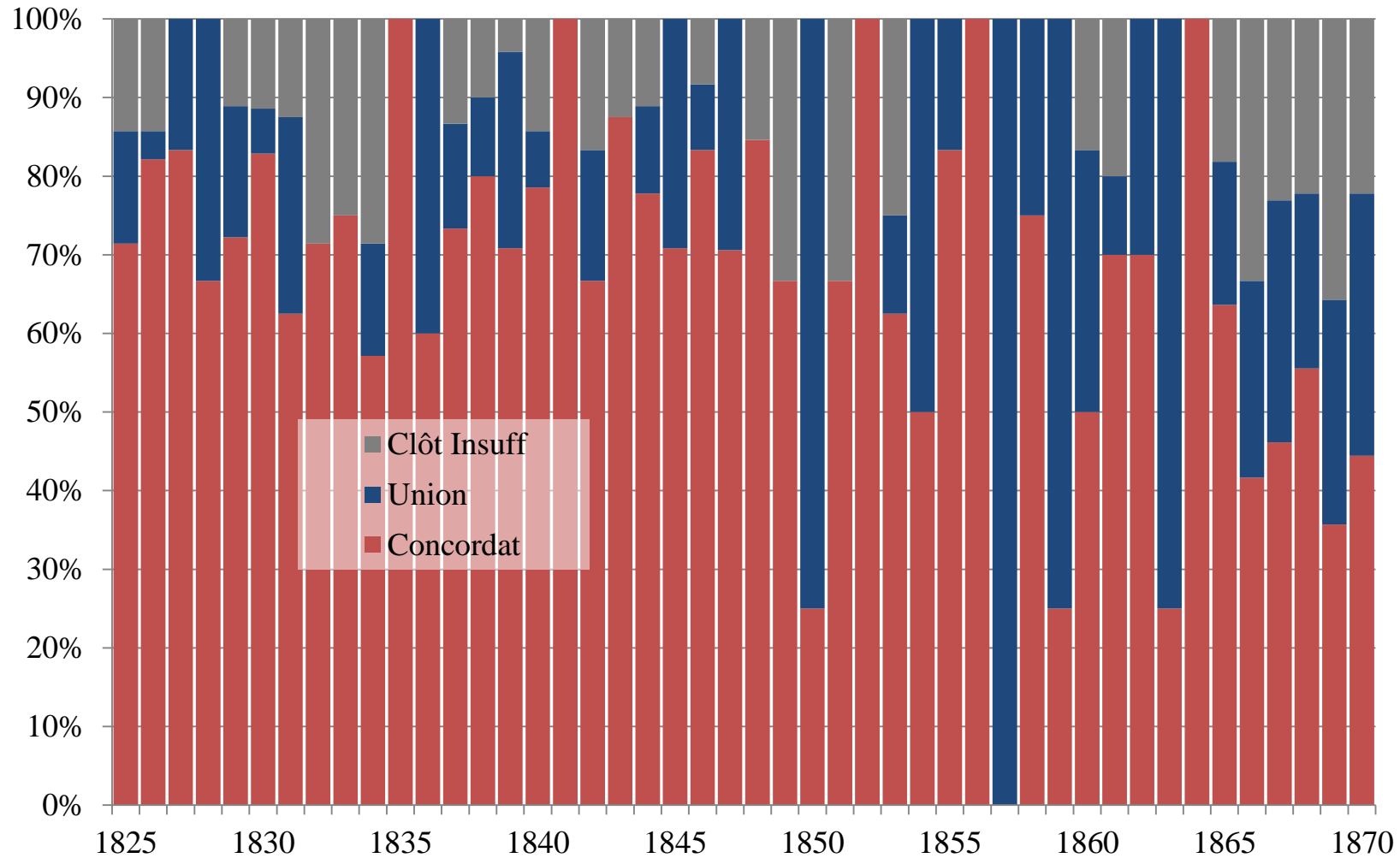
Flux de faillites et de brevets des libraires-éditeurs parisiens, 1815-1875



Sources: Libredit ; AdP : D10U3.

Source : Viera Rebolledo-Dhuin, « La Librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870) » Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011, 3 vol. 1258 p.

Principales issues de faillites des libraires-éditeurs parisiens, 1825-1870



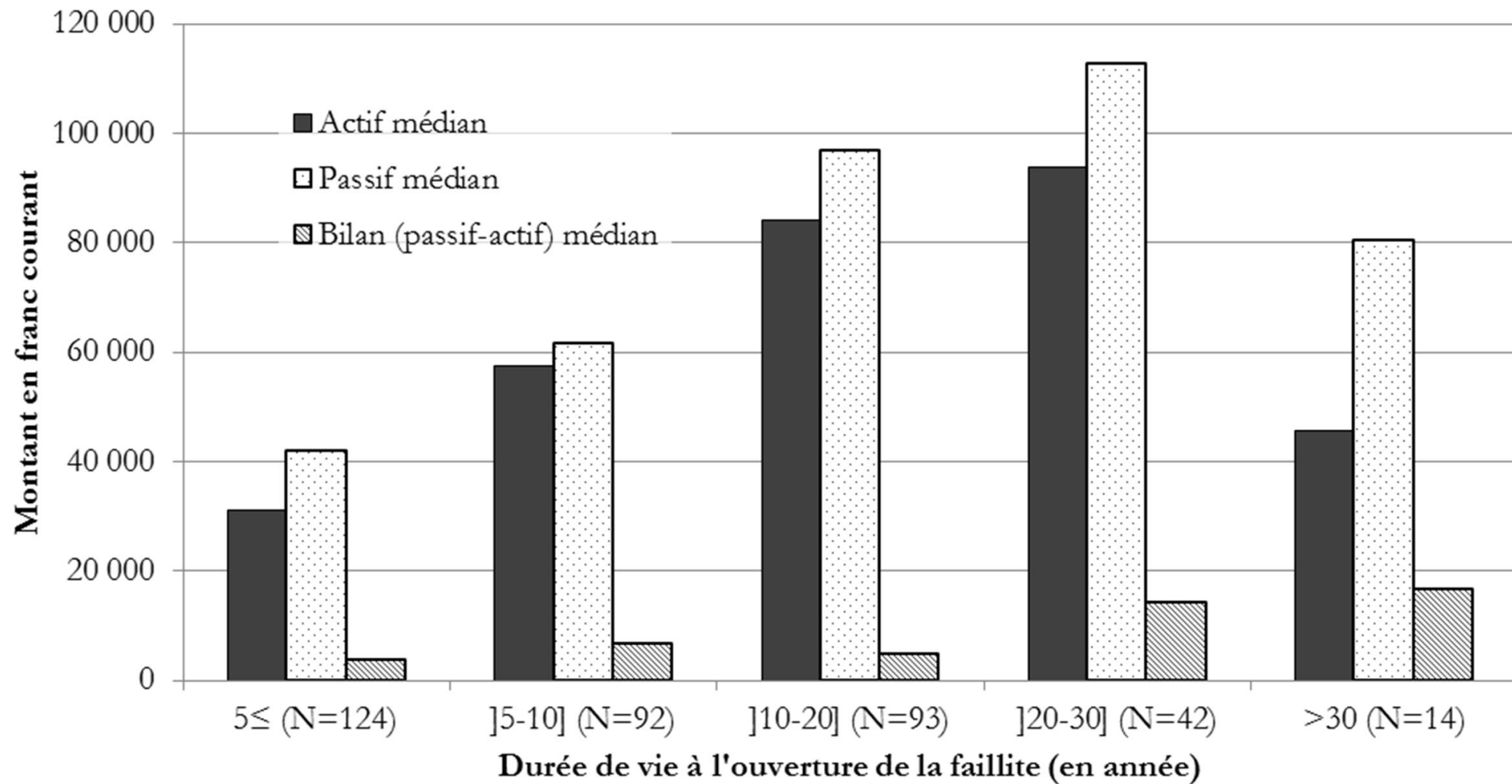
AdP : D10U3

Durée de vie des maisons d'édition à Paris au XIXe siècle

Nombre de faillis		Durée de vie après la faillite (en année)						Ensemble
		1≤]1-5]]5-10]]10-20]]20-30]	>30	
Durée de vie jusqu'à la faillite (en an- née)	5≤	58	21	24	21	18	8	150
]5-10]	29	15	11	14	17	11	97
]10-20]	30	16	15	20	10	12	103
]20-30]	8	4	12	12	7		43
	>30	6	3	3	2	1		15
	NC	103						103
	Ensemble	234	59	65	69	53	31	511

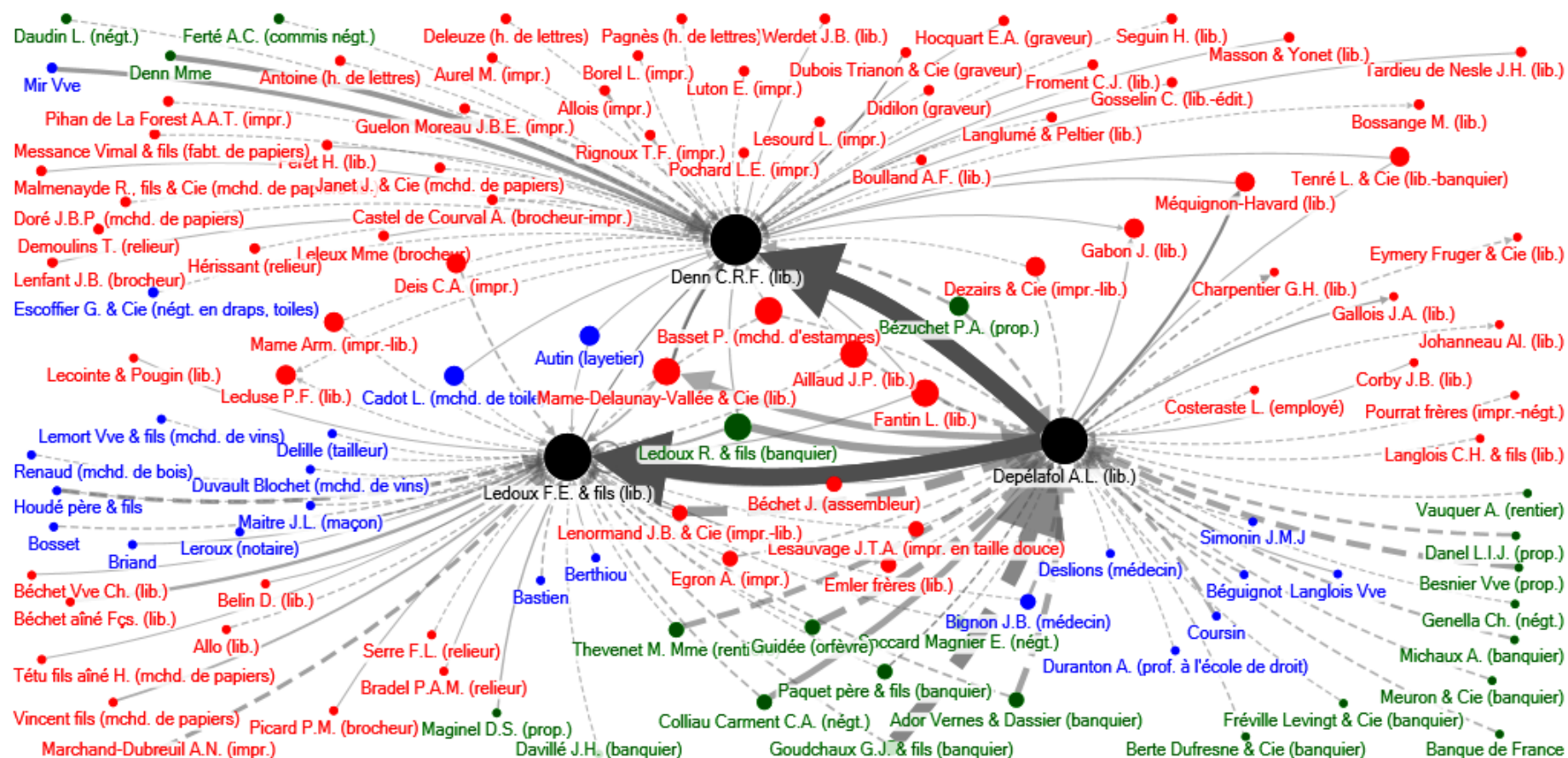
Source : AdP : D10U3, 1815-1870.

Bilans des libraires-éditeurs parisiens en faillite au XIXe siècle : crédit et réputation



Sources : Bottins ; AN : Libredit ; G.-A. Vuaroqueaux, *Édition populaire*, vol. 3, p. 46-81 ; AdP : D10U3.

Collection de réseaux égo-centrés autour de Depélafol, Denn et Ledoux



Created with NodeXL (<http://nodexl.codeplex.com>)

- Ego
- Bailleurs de fonds (banquiers, famille)
- Fournisseurs
- Divers et qualité non identifiée

Taille des sommets variant selon le degré de centralité de proximité ou "closeness centrality" (défini comme le plus court chemin pour atteindre le plus de monde).

- Prêt octroyé par un créancier de quartier
- ou non

L'épaisseur variant selon le montant de la créance,
L'opacité selon l'ampleur de cette créance relativement aux dettes du failli.

Récurrance des créanciers

Noms des créanciers	Occurr-ences	Bornes	Montant des prêts octroyés (en francs)				Écart-type relatif*
			Somme	Moyenne	Min	Max	
Paquet père & fils (banq.)	30	1830-1870	106 660,29	3 555,34	100,00	32 100,24	0,54
Ledoux R. & fils (banq.)	28	1830-1831	188 315,29	6 725,55	220,00	55 921,77	0,51
Banque de France	17	1830-1868	637 536,49	37 502,15	0,00	321 280,11	0,47
Gélis L. Didot & Cie (banq.)	17	1850-1870	230 333,18	13 549,01	1 162,10	51 000,00	1,00
Longuemare & fils (négt.)	12	1830	12 952,74	1 079,40	173,00	3 213,46	1,32
Berte Dufresne & Cie (banq.)	10	1830-1831	40 348,27	4 034,83	444,90	13 682,27	0,82
Goudchaux G.J. & fils (banq.)	10	1830-1831	661 448,31	66 144,83	0,00	223 498,60	0,85
Danel L.I.J. (prop.)	9	1830-1831	106 994,99	11 888,33	984,91	41 321,13	0,94
Routier L.C. & Cie (banq.)	9	1847-1866	14 629,06	1 625,45	307,55	6 000,00	0,89
Worms frères (banq.)	8	1869-1870	94 387,96	11 798,50	1 361,62	54 668,85	0,67
Gosselin L. (banq.)	8	1855-1865	203 511,53	25 438,94	1 035,45	155 000,00	0,48
Johanneau P.F. (banq.)	8	1854-1870	6 692,40	836,55	80,00	1 883,05	1,33
Genella Ch. (négt.)	7	1830	45 126,06	6 446,58	1 023,85	24 926,85	0,76
Vavin Durraty & Cie (banq.)	7	1870	107 959,43	15 422,78	888,34	66 452,46	0,67
Trinquart P. (prop.)	6	1830	42 972,65	7 162,11	687,00	37 347,00	0,48
Mathéus & fils (négt.)	6	1830-1831	55 637,37	9 272,90	90,35	34 303,32	0,68
Colliau Carment C.A. (négt.)	6	1830	55 979,37	9 329,90	1 270,78	41 913,05	0,58
Ador Vernes & Dassier (banq.)	6	1830	71 718,78	11 953,13	1 777,13	39 491,50	0,85
Leclerc Miley & H. Prestat (banq.)	6	1830	32 693,98	5 449,00	218,40	15 993,65	0,80
Ensemble	210	-	2 715 898,15	12 932,85	0,00	321 280,11	0,38

Sources : AdP : D11U3.

* Écartype relatif : écartype/moyenne.

- Questionnements :
 - Résoudre le problème de « l'insignifiance » des actes de création de société dans la librairie => développement d'une « démographie nominative » des entreprises
 - Améliorer la lisibilité des graphes de réseaux en catégorisant les acteurs selon leur position à Ego et comprendre les différentes « géographies » des réseaux de crédit => classification des créanciers
 - Analyser la récurrence de certains créanciers d'une faillite à l'autre
- ⇒ De la démographie des entreprises à la prosopographie pour saisir les cercles et réseaux de crédit.

- Méthode d'exploration prosopographique
 - **Population concernée** : 141 faillis, créanciers récurrents (environ une centaine de cas)
 - **Recherches généalogiques** : actes d'état civil (BMS/NMD), actes notariés (mariage, inventaire après décès), visites de cimetières, en m'appuyant sur différents outils :
 - ✓ sites de généalogie (généanet, site de culture.fr), dont les données ont été vérifiées
 - ✓ actes numérisés (AD, ANOM)
 - ✓ bases de données des AN en ligne (ETANOT, ETAREP, LEONOR, SIV, etc.) ou en simple consultation (QUIDAM)
 - ✓ Autres bases de données et/ou dictionnaires biographiques et/ou prosopographiques
 - **Enquêtes biographiques (non généalogiques)**, au sein de divers centres d'archives et/ou à partir de diverses sources :
 - ✓ Dossiers de libraires brevetés, de membres de la Société des Gens de Lettres, du personnel de préfecture, de demandes de souscriptions, de demande de grâce (AN : séries F18, 454AP, F1bl, F17, BB/22)
 - ✓ Registres et dossiers d'actes de sociétés (AdP : D32/U3 et D31U3)
 - ✓ Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP, séries Ba et Ea), Archives de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP), Archives de la Banque de France (BdF), Institut Mémoires de l'Édition contemporaine (IMEC), Institut Marc Sangnier (Le Sillon), Archives du Grand Orient de France (BnF; GODF)
 - ✓ Archives privées
 - ✓ Sources périodiques diverses (*Almanach de commerce, Annuaire de l'imprimerie, presse, etc.*) et sources imprimées (Factums)

II. Faillites et gens de lettres : l'argent, le crédit et les arts

1. La littérature panoramique et la diabolisation du libraire(-escompteur)
2. La librairie, une économie de la dette

II.1. La littérature panoramique et la diabolisation du libraire(-escompteur)

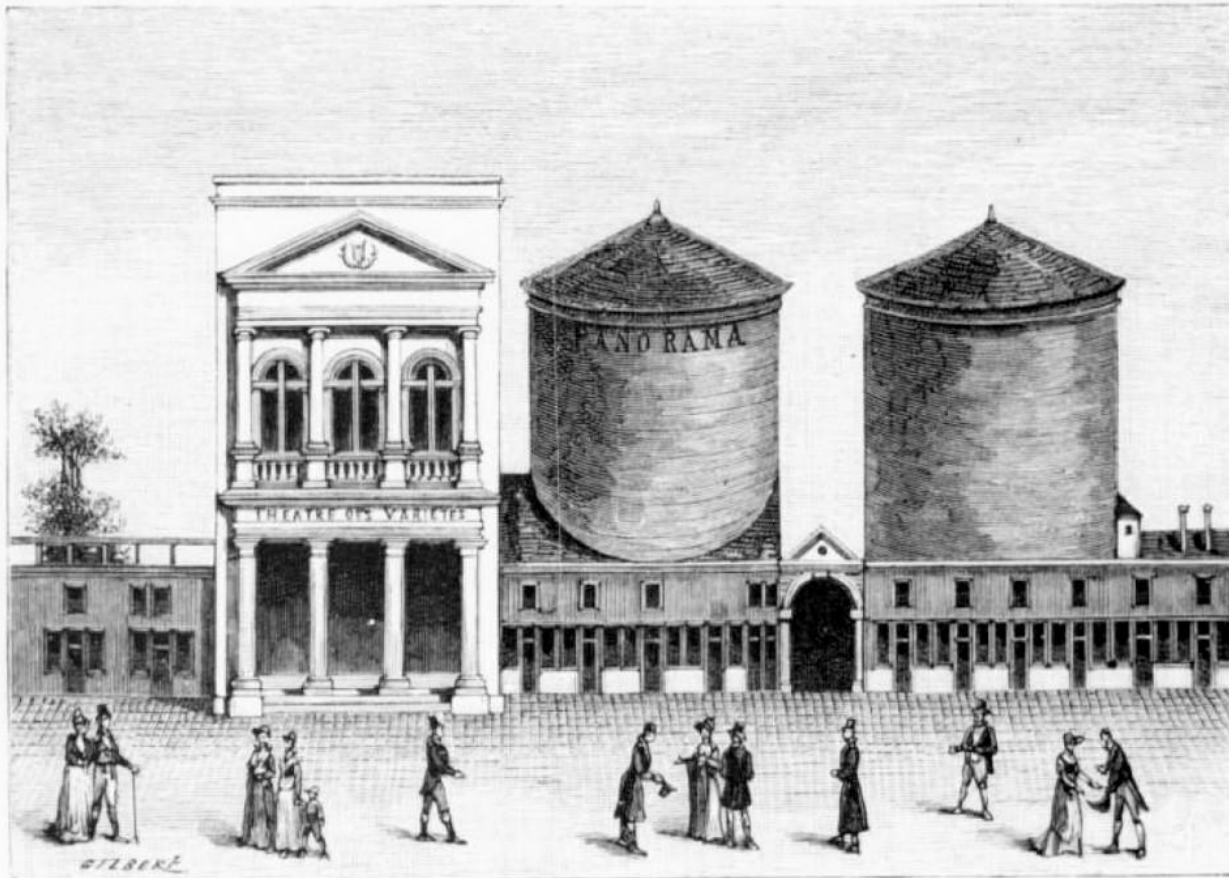


« De même que l'architecture commence à échapper à l'art grâce à la construction en fer, la peinture, de son côté, s'émancipe grâce aux panoramas. (...)

En même temps que les panoramas proprement dits s'est développée une **littérature de panorama** dont font partie *Le Livre des Cent-et-Un*, *Les Français peints par eux-mêmes*, *Le Diable à Paris*, *La Grande Ville*. Ces livres préparent ce travail collectif des littérateurs auquel Girardin sous la monarchie de Juillet allait assurer une place dans les pages littéraires de son journal. Ce sont des **séries d'esquisses dont le prétexte anecdotique correspond aux figures situées au premier plan dans les panoramas, tandis que le tableau qu'ils donnent de la société est l'équivalent du décor peint à l'arrière-fond**. Même du point de vue social, cette littérature est panoramique. » (p. 37)

« Il y a toute une littérature dont le caractère stylistique donne l'équivalent parfait des dioramas, et autres panoramas. Ce sont des recueils composés dans l'esprit du feuilleton et les séries d'esquisse du milieu du siècle. Des œuvres comme *La Grande Ville*, *Le Diable à Paris*, *Les Français peints par eux-mêmes*. Ce sont dans une certaine mesure des **dioramas moraux, non seulement proches parents des autres par leur diversité audacieuse, mais construits exactement comme eux techniquement**. Le premier plan élaboré visuellement, plus ou moins détaillé, du diorama trouve son équivalent dans l'habillage feuilletonesque très profilé qui est donné à l'étude sociale, laquelle donne ici un large arrière-plan analogue au paysage. » (p. 547)

Littérature panoramique et « mise en type »



LES PREMIÈRES COUPOLES DES PANORAMAS À PARIS SUR LE BOULEVARD MONTMARTRE (1802).

D'après une gravure du temps reproduite par le journal *La Nature*.

La littérature de la monarchie de Juillet, qualifiée par Walter Benjamin de « panoramique » – qu'il s'agisse d'études de mœurs, de tableaux, de physiologies ou encore de romans-feuilletons – revendique le droit de **représenter la réalité sociale et constitue une « sociographie » ou une « sociologie-fiction »**.

Cette littérature veut rendre la réalité cachée lisible et intelligible : pour ce faire, ces enquêtes fictionnelles procèdent à une « mise en type » jouant sur la veine comique et satirique qui s'inspire des vaudevilles.

Pour Ruth Amossy « c'est à travers lui [le type] que la grande littérature réaliste figure le réel ; c'est par son intermédiaire que les romanciers entreprennent d'éclairer la société de l'époque. **Le personnage typique c'est celui en qui l'individuel rejoint le général, le modèle réduit à travers lequel toute catégorie humaine se définit, est le fondement de la représentation artistique qui entend prodiguer un savoir sur le social. Il a une valeur épistémologique. »**

Illustration extraite de « Essai sur l'histoire des panoramas et des dioramas » par Germain Bapst

Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les libraires dans la littérature « panoramique »

Paris ou le livre des Cent et un, Paris, Ladvocat, 1831-1834, 9 tomes.

« La librairie à Paris » (Frédéric Soulié)

« les cabinets de lectures » (Sophie Gay)

« les amitiés littéraires en 1831 » (Custine)

« Des soirées littéraires ou les poètes entre eux » (Sainte-Beuve)

Léon Curmer (dir.), *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du XIX^e siècle*, Paris, Omnibus, 2004, 2 vol. (1^{ère} éd. Paris, L. Curmer, 1840-1842, 10 vol.)

« le débutant littéraire » (Albéric Second)

« le poète » (Émile de la Bedolière)

« le journaliste » (Jules Janin)

« l'amateur de livres » (Charles Nodier)

« l'homme de lettres » ou « l'éditeur » (Elias Regnault)

Honoré de Balzac, *Monographie de la Presse parisienne*, Paris, J.J. Pauvert, 1965, 229 p. (1^{ère} éd. Paris, Bureau central des publications nouvelles, 1842, 80 p.)

Louis Reybaud, *Jérôme Paturot. À la recherche d'une position sociale*, Paris, Belin, 1997, 425 p. (1^{ère} éd. Paris, Paulin, 1842, 349 p.)

Émile Souvestre

Trois femmes poètes inconnues, Nantes, Librairie industrielle, 1829, 131 p.

L'Auteur posthume, Nantes, Mellinet-Malassis, 1829, 32 p.

Riche et pauvre, Paris, Charpentier, 1836, 2 vol.

L'homme et l'argent, Paris, D. Giraud, 1853, 301 p. (1^{ère} éd., Paris, Charpentier, 1839, 2 vol.)

Les principaux types de libraires chez Balzac

- **Dauriat**, le libraire fashionable du Palais-Royal, versus **Dogereau** « singulier vieillard, l'une des figures les plus originales de la librairie sous l'Empire »
- **Vidal et Porchon**, libraires-commissionnaires vs libraires-éditeurs.
- Libraires-escompteurs : **Barbet, Métivier, Chaboisseau et Gigonnet**

« Avant de contempler dans sa gloire Dauriat le libraire fashionable, vous aurez vu le libraire du quai des Augustins, le libraire escompteur, le marchand de ferraille littéraire, le Normand, ex-vendeur de salade. [...] »

Honoré de Balzac, *Illusions perdues*, Paris, Livre de Poche, 1983 (1837-1843), p. 205.

« Le père Doguereau, comme l'avait surnommé Porchon, tenait par l'habit, par la culotte et par les souliers **au professeur de belles-lettres**, et **au marchand** par le gilet, la montre et les bas. Sa physionomie ne démentait point cette singulière alliance : il avait l'air magistral, dogmatique, la figure creusée du maître de rhétorique, et les yeux vifs, la bouche soupçonneuse, l'inquiétude vague du libraire. [...] [Lucien] ne reconnaissait pas en lui le libraire de la vieille école, un homme du temps où les libraires souhaitaient tenir dans un grenier et sous clef Voltaire et Montesquieu mourant de faim. »

Idem, p. 164-165.

Typification des libraires : épiciers vs manieurs d'argent



Source: Dessin de Gavarni, gravure de Lavielle, dans Honoré de Balzac, « L'épicier », *Les français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du XIX^e siècle*, Paris, Omnibus, 2004, tome1, p.25. (1^{ère} éd., Paris, Léon Curmer, 1840-1840).

« Règle générale, le détaillant demande avant tout la prospérité de la détente et la tranquillité des échéances. **Quand les affaires marchent, il est de l'opposition ; quand elles ne vont plus, il se range du côté du gouvernement.** [...] Tout ce qui trouble l'horizon de ses devantures lui est insupportable : il ne pardonne pas à une opinion qui l'oblige à fermer ses panneaux. »

Louis Reybaud, *Jérôme Paturot...*, ouv.cité, p. 178.

« Si nous ne sommes pas devenus sauvages, espagnols ou saint-simoniens, rendez-en grâce à la grande armée des épiciers. Elle a tout maintenu. Peut-être maintiendra-t-elle l'un comme l'autre, la République, comme l'Empire, la légitimité comme la nouvelle dynastie ; mais certes elle maintiendra ! **Maintenir est sa devise.** Si elle ne maintenait pas un ordre social quelconque, à qui vendrait-elle ? »

Honoré de Balzac, « L'épicier », dans *Les Français peints par eux-mêmes...*, ouv. cité, vol. 1, p. 24-26.

« Dans la mémorable nuit de mon suicide, mon pauvre oncle me l'avait dit : "Sois bonnetier, Paturot ; le vent souffle du côté des bonnetiers et des marchands de chandelles. Un bonnetier peut aspirer à tout. Capitaine de la citoyenne, conseiller municipal, maire peut-être, et que dis-je maire ? conseiller d'État, député, ministre !!! voilà ton programme, Jérôme, il est moins chimérique que celui de l'hôtel de ville !" »

Louis Reybaud, *Jérôme Paturot...*, ouv. cité, p. 199.

Typification des libraires : épiciers vs manieurs d'argent

« Je me rendis [explique Jérôme Paturot] chez un banquier célèbre [...] il mit sa caisse à mon service et me renvoya à l'un de ses associés. [...] L'associé était **un petit homme maigre et grêle** qui élevait au-dessus de ses lunettes bleues un regard fixe, glacé, presque insolent. [...]

Les paroles de cet homme me pénétraient comme une lame de poignard. Quand on ne l'a pas éprouvé au moins une fois, on ne saurait se faire une idée de tout ce qu'il y a de dédain, de **froideur calculée, de morgue et de défiance dans les habitudes d'un homme qui dispose d'une caisse considérable. Tous les usuriers se ressemblent.** »

Louis Reybaud, *Jérôme Paturot...*, ouv. cité, p. 373.

« [...] [Samanon,] ce **petit vieillard sec**, dont les os voulaient percer le cuir parfaitement tanné, taché de nombreuses plaques vertes ou jaunes, comme une peinture de **Titien ou de Paul Véronèse** vue de près [...] avait un **œil immobile et glacé**, l'autre vif et luisant. L'avare, qui semblait se servir de cet œil mort en escomptant, et employer l'autre à vendre ses gravures obscènes, portait une petite perruque plate dont le noir poussait au rouge, et sous laquelle se redressaient des **cheveux blancs** ; son **front jaune** avait une attitude menaçante, ses joues étaient creusées carrément par la saillie des mâchoires, ses dents encore blanches paraissaient tirées sur ses lèvres comme celles d'un cheval qui baille. Le contraste de ses yeux et la grimace de cette bouche, tout lui donnait un air passablement **féroce.** »

Honoré de Balzac, *Illusions perdues...*, ouv. cité, p. 343-344.

« Je dois commencer pas vous parler d'un personnage que vous ne pouvez pas connaître [: Gobseck]. Il s'agit d'un usurier. Saisirez-vous bien cette figure pâle et blafarde, à laquelle je voudrais que l'Académie me permît de donner le nom de face *lunaire*, elle ressemblait à du vermeil dédoré ? **Les cheveux** de mon usurier étaient plats, soigneusement peignés et d'un **gris cendré**. Les traits de son **visage, impassible** autant que celui de Talleyrand, paraissaient avoir été coulés en bronze. **Jaunes** comme ceux d'une fouine, ses petits yeux n'avaient presque point de cils et craignaient la lumière [...] Son nez pointu était si grêlé dans le bout que vous l'eussiez comparé à une vrille. Il avait les lèvres minces de ces **alchimistes** et de ces **petits vieillards** peints par **Rembrandt ou par Metz.** »

Honoré de Balzac, *Gobseck...*, ouv. cité, p. 964.

Typification balzacienne et les peintres flamands



Quentin Metsys, *Le prêteur et sa femme*, huile sur bois, 70,5 x 67 cm, v. 1514 © 2014 RMN-Grand Palais (musée du Louvre)
<https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010061690#>



Marinus Van Reymerswaele, *Le Banquier et sa femme*, huile sur bois, 80 x 115 cm, v. 1539 © 1989 Musées des Beaux-Arts de Valenciennes.
https://patrimoine-numerique.ville-valenciennes.fr/ark:/29755/B_596066101_MAR2845/v0001.simple.selectedTab=thumbnail.hide_sidebar

Typification balzacienne et les peintres flamands



Marinus Van Reymerswaele (d'après?), *Un trésorier municipal et son garant financier dit aussi Le collecteur d'impôts*, huile sur bois, 86,5 x 70 cm © 2005 RMN-Grand Palais (musée du Louvre)

<https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010066607#>



Marinus Van Reymerswaele, *Les collecteurs d'impôts*, huile sur bois, 94 x 77 cm, v. 1540 © 2008 RMN-Grand Palais (musée du Louvre)

<https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010060930#>

JobsecK

« Votre serviteur,
Le secrétaire général frémit en reconnaissant cette signature qu'il eût été dommage de ne pas donner en autographe, elle est rare sur la place, et doit être précieuse pour ceux qui cherchent à deviner le caractère des gens d'après la physionomie de leur signature. Si jamais image hiéroglyphique exprima quelque animal, assurément, c'est ce nom où l'initial et la finale figurent une vorace gueule de requin, insatiable, toujours ouverte, accrochant et dévorant tout, le fort et le faible. »

Honoré de Balzac, *CH*, t. VII, p. 1267

II. 2. La librairie, une économie de la dette

Honoré de Balzac, *Comédie Humaine*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1976, t. VIII, p. 381-382 :

Combien d'excellents livres sont restés un, deux ou trois ans sans avoir le succès qu'ils méritent ! Combien de couronnes mises sur des tombeaux ! Et je sais que les libraires ont des façons de traiter, de réaliser, qui font de leur commerce le plus chanceux et le plus difficile à débrouiller de tous les commerces parisiens. M. Nicolas vous parlera de ces difficultés, inhérentes à la nature des livres. [...] Nous savons que la Banque de France a le commerce de la librairie en suspicion constante, quoique que ce soit un des plus beaux commerces, mais il est mal fait...

Extrait de la classification des crédits de la Banque de France pour Paris (1804)

Cote	Libraires	Négociants	Fabricants de papier	Marchands de vins
Premier crédit	1,0 %	10,5 %	1,2 %	0,9 %
Bon crédit	13,1 %	16,0 %	23,8 %	6,8 %
Moyen crédit	22,1 %	22,3 %	27,4 %	37,3 %
Petit crédit	23,8 %	22,3 %	19,5 %	35 %
Mauvais crédit	19,7 %	17,3 %	22,6 %	8,7 %
Inconnu	20,3 %	11,5 %	5,5 %	11,3 %
Effectif	290	555	164	585

Source : Emmanuel Prunaux, « La classification des crédits et le renseignement économique à la Banque de France à l'époque napoléonienne », document de travail distribué lors de sa communication du 7 novembre 2008 au séminaire de Claire Lemerrier, « La relation de crédit : une histoire de longue durée », p. 18. La recension du classement a été réalisée avec la collaboration active de Muriel Bordogna.

Créances octroyées par les gens d'argent aux libraires en faillite

Profession	Nombre de créances		Somme des créances	
	En valeur absolue	En % du total des créanciers	En francs	En % du total des créances
Banquiers	505	7,25	7 599 559,17	26,91
Bijoutiers	55	0,79	272 971,70	0,97
Négociants	336	4,83	1 430 658,25	5,07
Propriétaires et rentiers	397	5,70	2 419 215,13	8,57
Ensemble des gens d'argent	1 293	18,57	11 722 404,25	41,51
Ensemble des créanciers	6 961	100,00	28 239 397,62	100,00

Source : AdP : D11U3

Liste des 19 premiers créanciers banquiers récurrents

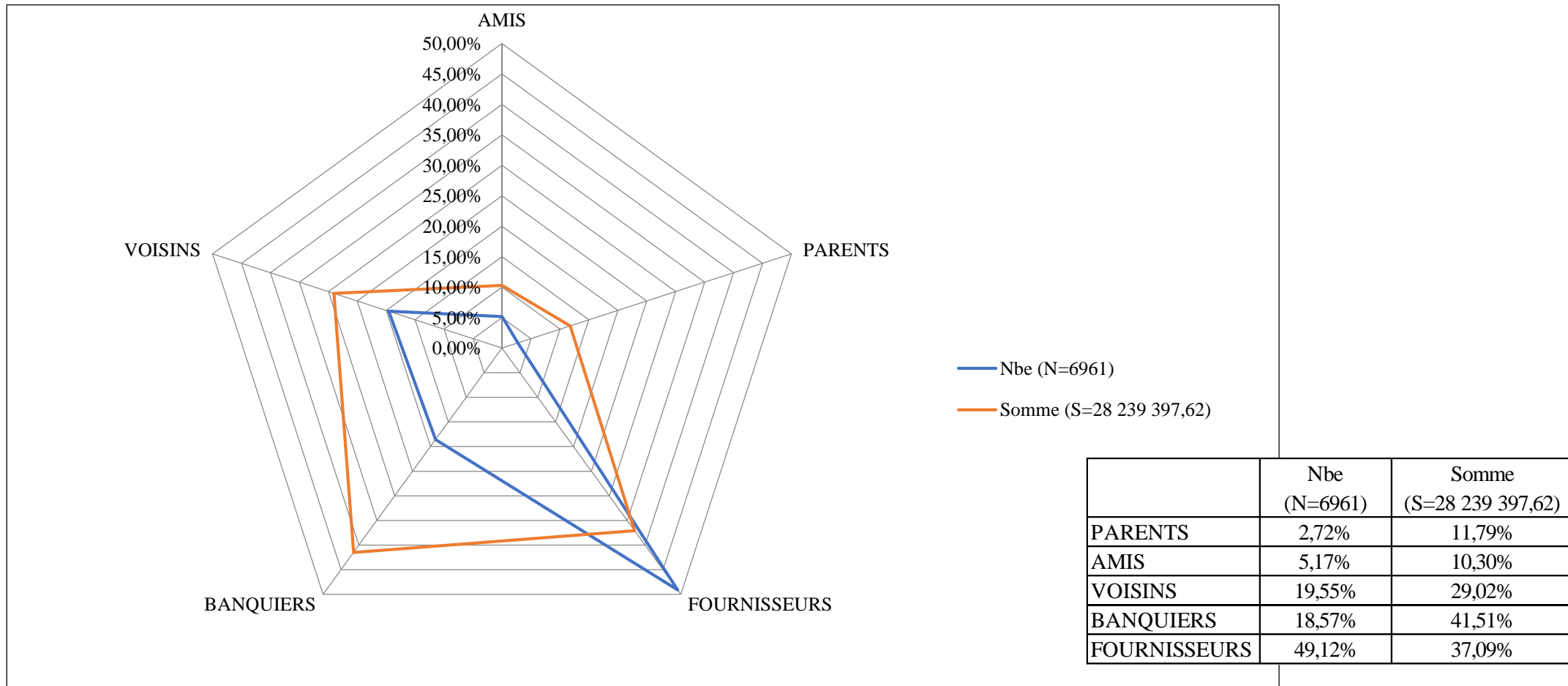
Noms des créanciers	Occur- ences	Bornes	Montant des prêts octroyés (en francs)				Écart-type relatif
			Somme	Moyenne	Min	Max	
Paquet père & fils (banq.)	30	1830-1870	106 660,29	3 555,34	100,00	32 100,24	0,54
Ledoux R. & fils (banq.)	28	1830-1831	188 315,29	6 725,55	220,00	55 921,77	0,51
Banque de France	17	1830-1868	637 536,49	37 502,15	0,00	321 280,11	0,47
Gélis L. Didot & Cie (banq.)	17	1850-1870	230 333,18	13 549,01	1 162,10	51 000,00	1,00
Longuemare & fils (négt.)	12	1830	12 952,74	1 079,40	173,00	3 213,46	1,32
Berte Dufresne & Cie (banq.)	10	1830-1831	40 348,27	4 034,83	444,90	13 682,27	0,82
Goudchaux G.J. & fils (banq.)	10	1830-1831	661 448,31	66 144,83	0,00	223 498,60	0,85
Danel L.I.J. (prop.)	9	1830-1831	106 994,99	11 888,33	984,91	41 321,13	0,94
Routier L.C. & Cie (banq.)	9	1847-1866	14 629,06	1 625,45	307,55	6 000,00	0,89
Worms frères (banq.)	8	1869-1870	94 387,96	11 798,50	1 361,62	54 668,85	0,67
Gosselin L. (banq.)	8	1855-1865	203 511,53	25 438,94	1 035,45	155 000,00	0,48
Johanneau P.F. (banq.)	8	1854-1870	6 692,40	836,55	80,00	1 883,05	1,33
Genella Ch. (négt.)	7	1830	45 126,06	6 446,58	1 023,85	24 926,85	0,76
Vavin Durraty & Cie (banq.)	7	1870	107 959,43	15 422,78	888,34	66 452,46	0,67
Trinquart P. (prop.)	6	1830	42 972,65	7 162,11	687,00	37 347,00	0,48
Mathéus & fils (négt.)	6	1830-1831	55 637,37	9 272,90	90,35	34 303,32	0,68
Colliau Carment C.A. (négt.)	6	1830	55 979,37	9 329,90	1 270,78	41 913,05	0,58
Ador Vernes & Dassier (banq.)	6	1830	71 718,78	11 953,13	1 777,13	39 491,50	0,85
Leclerc Miley & H. Prestat (banq.)	6	1830	32 693,98	5 449,00	218,40	15 993,65	0,80
Ensemble	210	-	2 715 898,15	12 932,85	0,00	321 280,11	0,38

III. Faillites, réseaux et trajectoires : la « force des liens faibles »

1. Communautés, cercles et réseaux de crédit
2. Trajectoires ascendantes et descendantes
3. Relations en chaîne et chaînes de relations

III.1. Communautés, cercles et réseaux de crédit

Principaux cercles de créanciers des libraires-éditeurs parisiens en faillite, 1830-1870



Source : Viera Rebolledo-Dhuin, « La Librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870) » Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011, 3 vol. 1258 p.

« En 1866, son frère, Amédée Faure qui était établi libraire, rue de Rivoli n° 164, était sur le point de tomber en faillite. Bien que gêné lui-même dans ses affaires, **le sieur [Achille] Faure eût l'idée de venir en aide à son frère.** Après avoir fait à ce dernier diverses avances, il se décida à prendre tout son actif et à se charger du passif. [...]

Pour satisfaire à cet engagement, le sieur Faure dut recourir à de nouveaux emprunts. Depuis son établissement, **sa tante** lui avait déjà fait des avances importantes. À cette époque, elle lui avança encore une somme de 50 000 francs qu'elle fût elle-même obligée d'emprunter **au crédit foncier.** »

AdP : D11U3/591, dossier n° 9291, rapport de syndic en date du 18 août 1868. Nous soulignons.

Créanciers issus de la famille des libraires-éditeurs parisiens en faillite, 1830-1870

		Nombre de créanciers (% de l'ensemble)	Somme des créances en francs (% de l'ensemble)
Parents proches	Famille nucléaire	57 (32 %)	1 192 786,28 (39 %)
	Ascendants (Me, Pe)	25 (14 %)	876 163,44 (29 %)
	Fratric (Sr, Fr)	32 (18 %)	316 622,84 (10 %)
	Famille étendue (fam. nucléaire exclue)	41 (23 %)	1 035 592,51 (34 %)
	Époux (Ep, Ma)	29 (16 %)	735 710,94 (24 %)
	Descendants directs (Fe,Fs)	4 (2 %)	20 942,19 (1 %)
	Autres consanguins (oncles, tantes, cousins)*	8 (5 %)	278 939,38 (9 %)
	Ensemble	98 (55 %)	2 228 378,79 (73 %)
Alliés	de 1 ^{er} degré**	52 (30 %)	602 315,39 (20 %)
	de 2 nd degré ***	26 (15 %)	226 958,59 (7 %)
	Ensemble	78 (45 %)	829 273,98 (27 %)
Ensemble		176 (100 %)	3 057 652,77 (100 %)

Principales sources : AdP : D11U3 (dossiers de faillites), V4E (état civil) ; AN : MC (actes notariés de mariage).

Abréviations utilisées : Me = mère, Pe = père, Sr = sœur, Fr = frère, Fe = fille, Fs = fils, Ep = épouse, Ma = mari

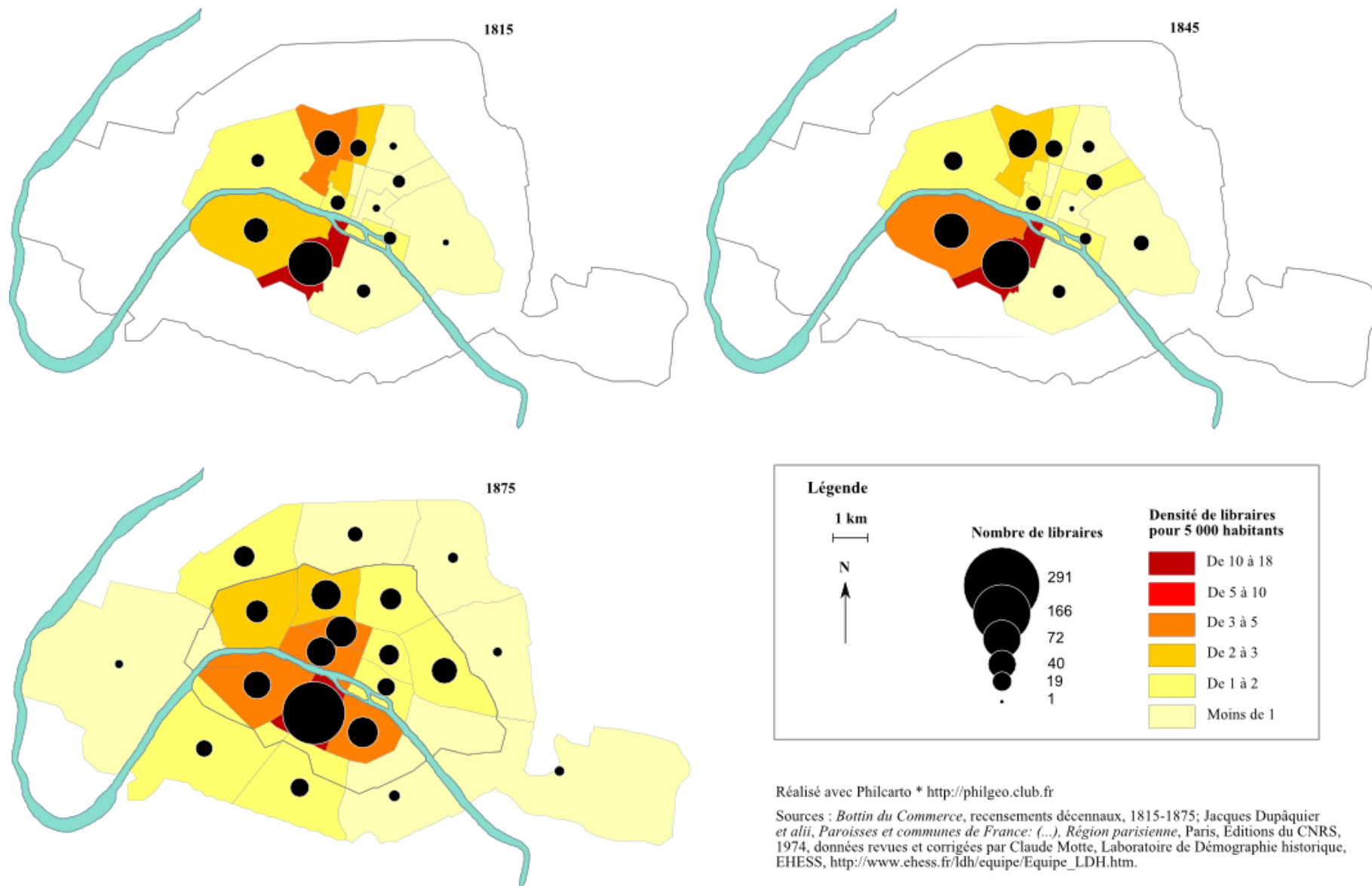
Cas pris en compte dans les relations identifiées :

*: FrMe, FrPe, SrMe, FsSr, FsFrPe et FsSrMe.

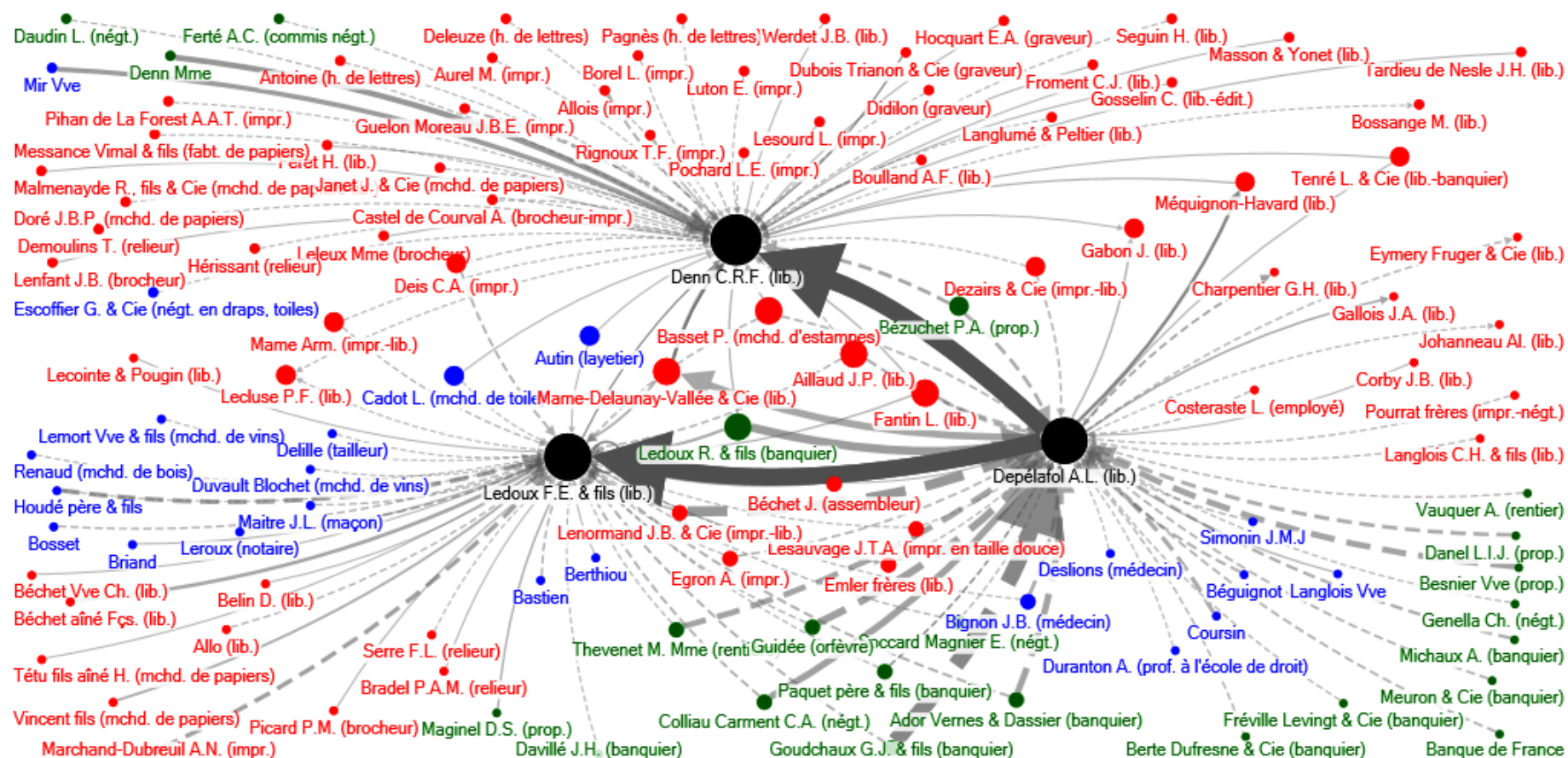
** : MaFe, MaSr, EpFr, PeEp, PeMa, MeEp,FrEp,SrEp, FrEp.

*** : FrEpFr, MaMeEp (2^{ndes} noces de la mère), FrMeEp, MaSrEp, FrMaEp (1^{ères} noces de l'épouse), FsFrMa, MaFeFr, FrEpFrPe, MaSrEpFr, MaSrMeEp, FrMaSrEp, PeMaSrEp, SrEpFrMa, EpFsFrPeEp, EpFrEpFrMa, FsSrEpFrMa, MaFeSrEpFrMa, EpFsSrEpFrMa, FsSrEpFsFrPeEp.

Répartition des libraires parisiens par arrondissement



Collection de réseaux égo-centrés autour de Depélafol, Denn et Ledoux



Created with NodeXL (<http://nodexl.codeplex.com>)

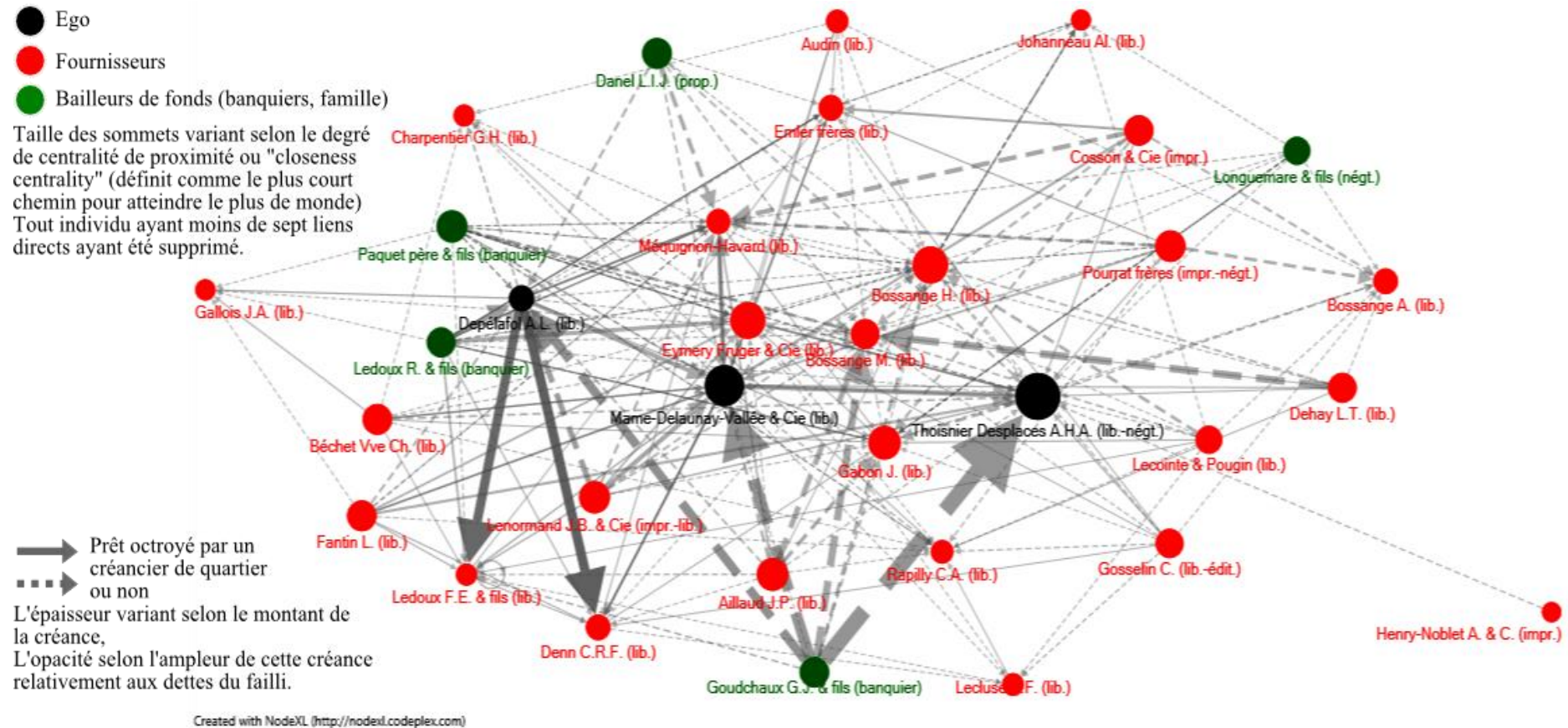
- Ego
- Bailleurs de fonds (banquiers, famille)
- Fournisseurs
- Divers et qualité non identifiée

Taille des sommets variant selon le degré de centralité de proximité ou "closeness centrality" (défini comme le plus court chemin pour atteindre le plus de monde).

- Prêt octroyé par un créancier de quartier ou non

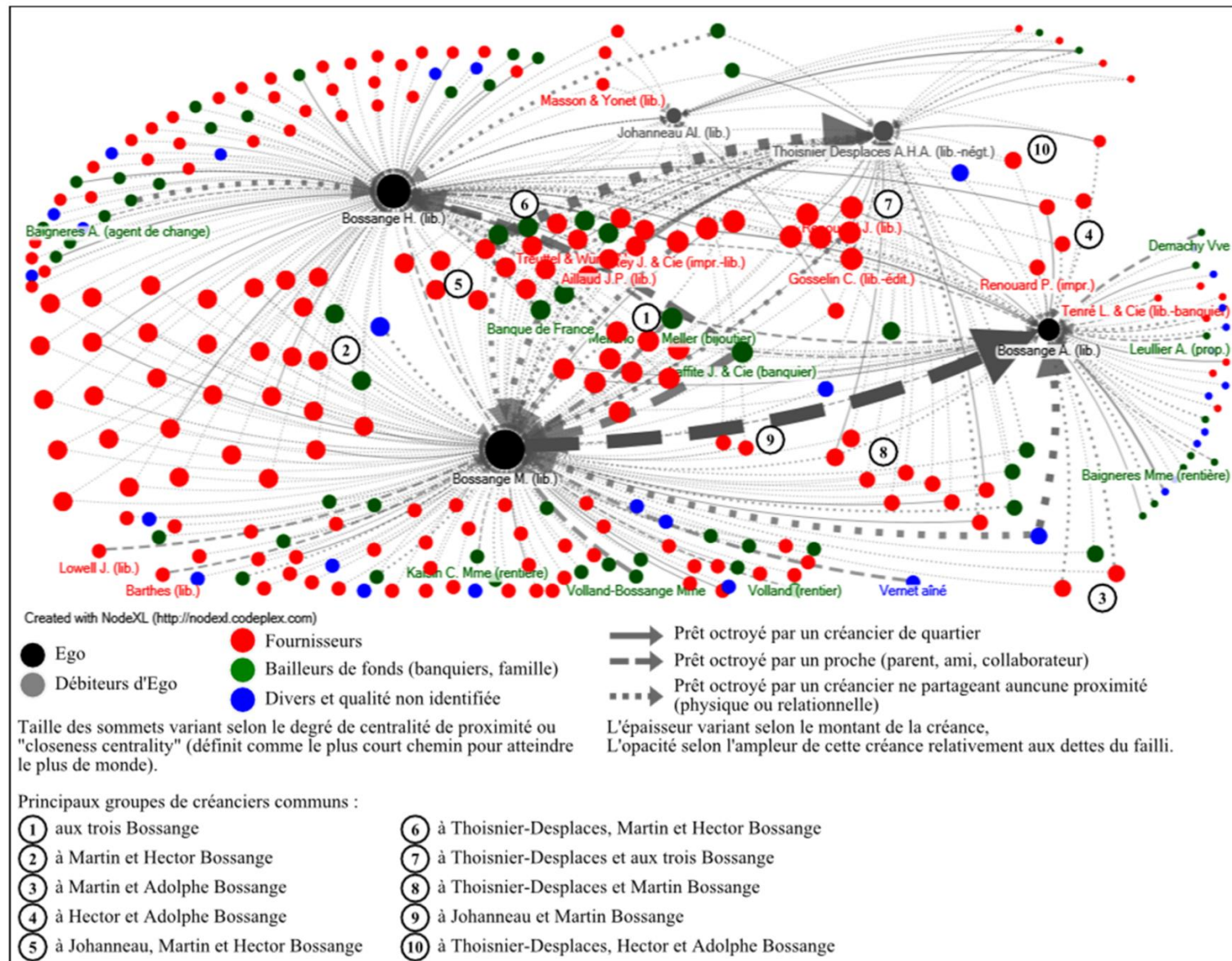
L'épaisseur variant selon le montant de la créance,
L'opacité selon l'ampleur de cette créance relativement aux dettes du failli.

Collection de réseaux égo-centrés autour de Depélafol, Mame-Delaunay et Thoisionier-Desplaces



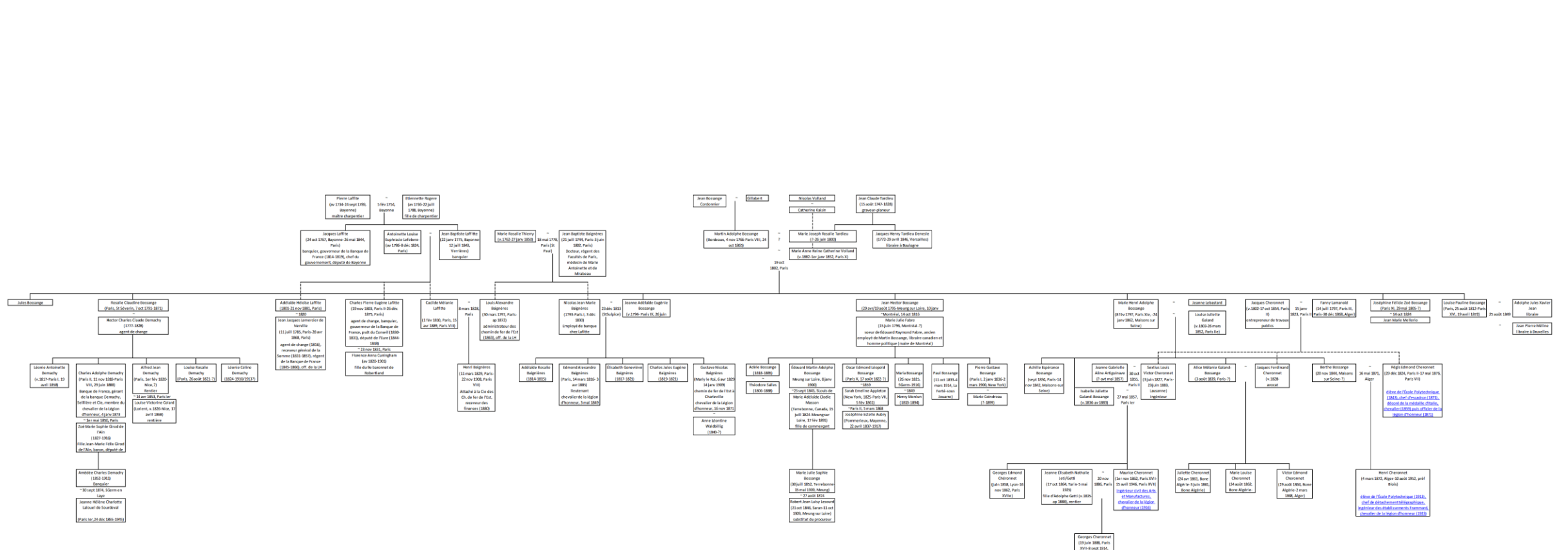
III. 2. Trajectoires ascendantes et descendantes

Collection de réseaux égo-centrés autour des Bossange (Martin père Hector et Adolphe fils)

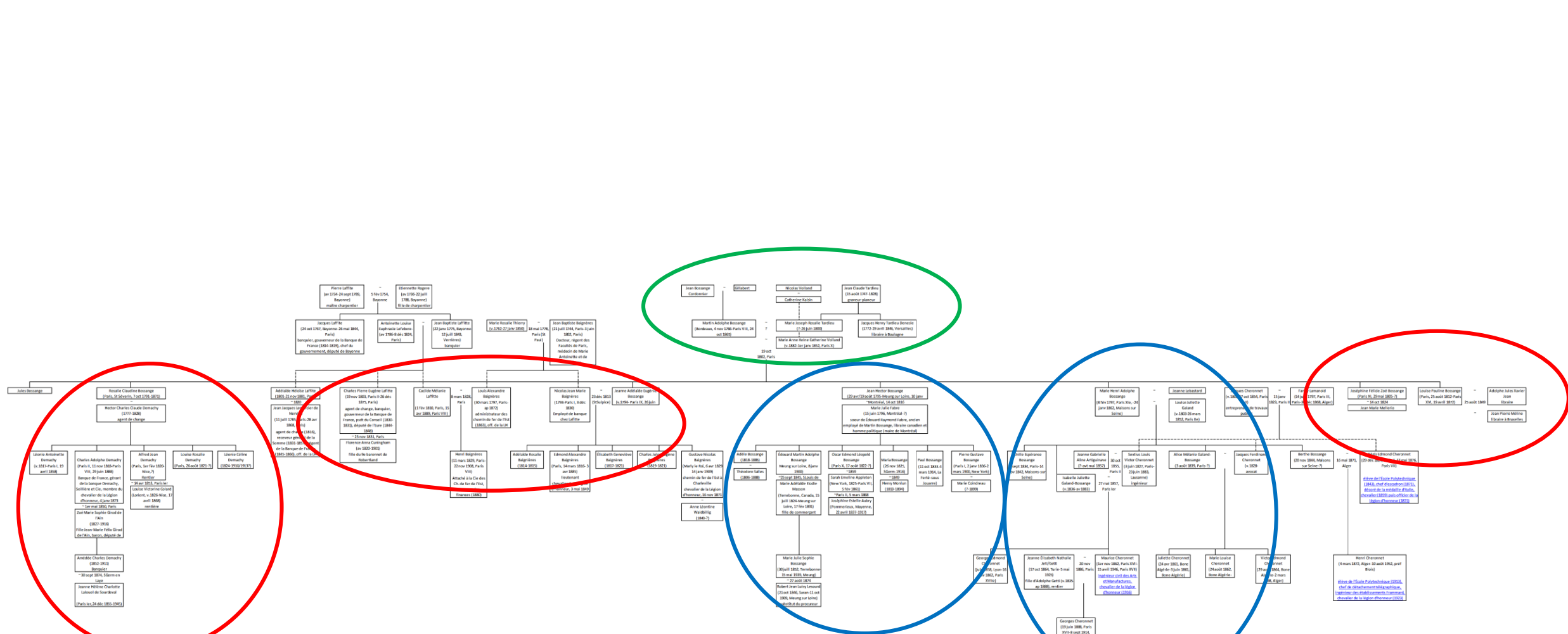


Sources : AdP : D11U3/79, n° 6666 (Martin) ; D11U3/87, n° 6948 (Hector); D11U3/68, n° 6308 (Adolphe).

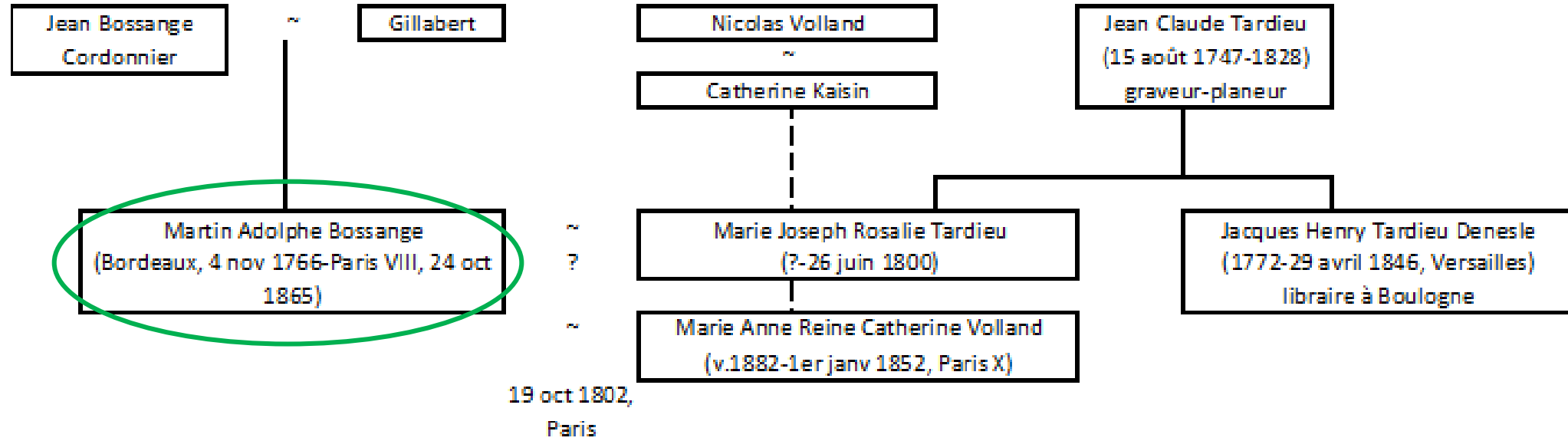
Généalogie des Bossage



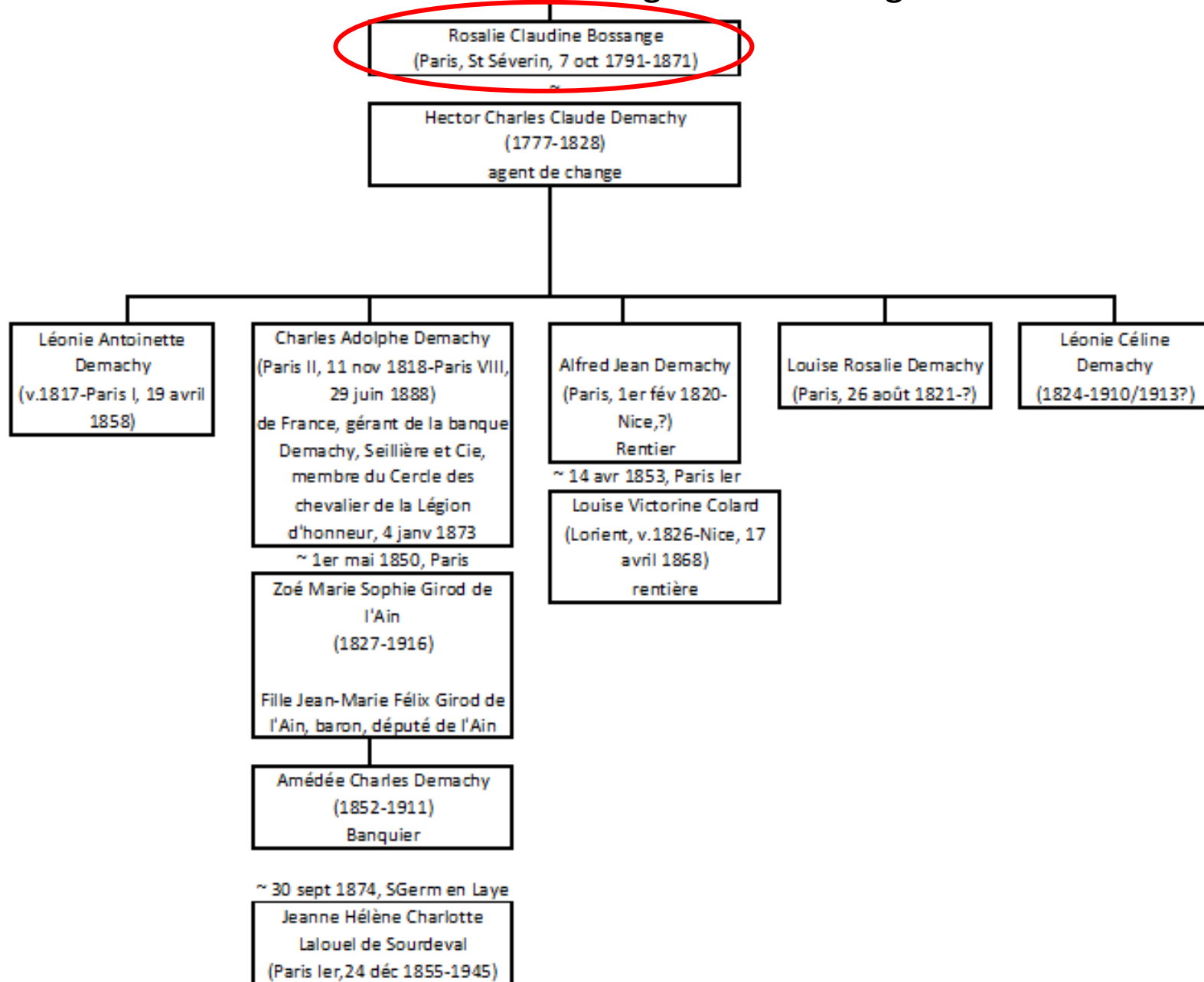
Généalogie des Bossange



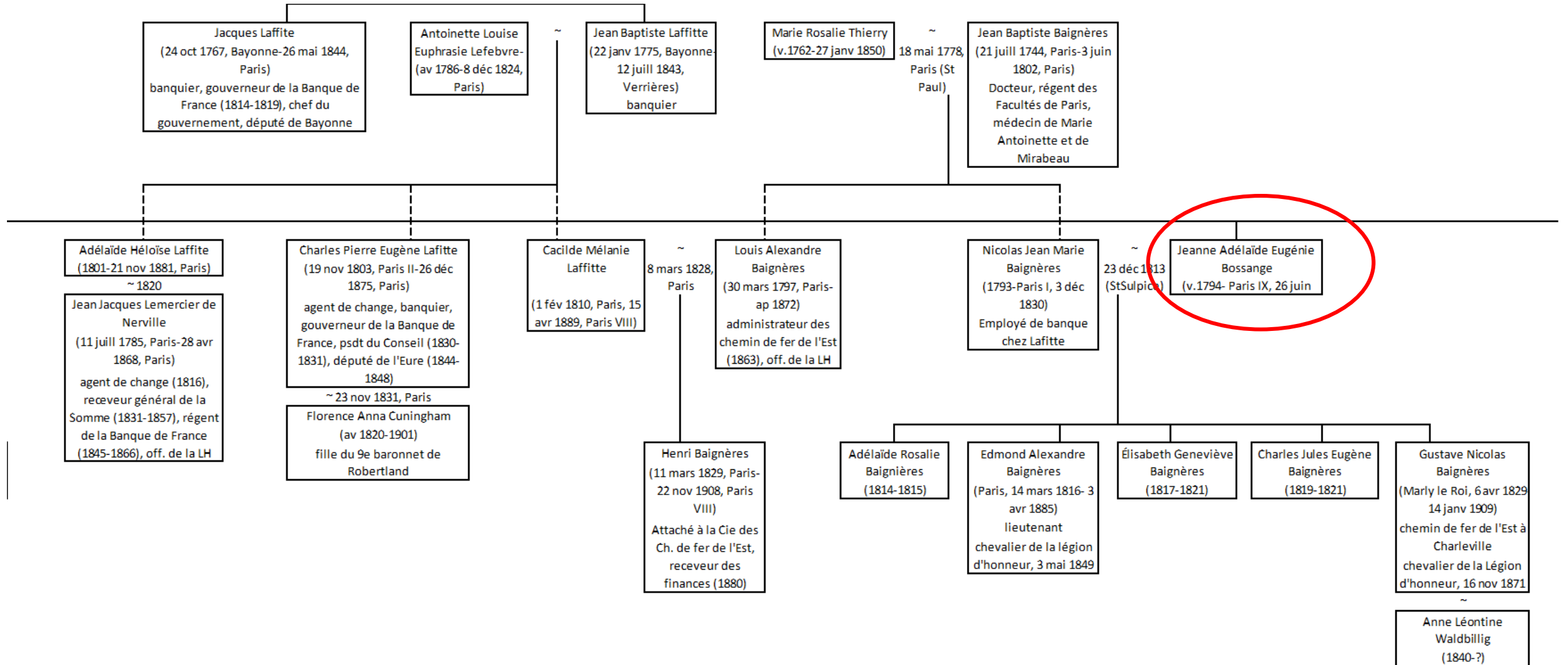
Généalogie des Bossange



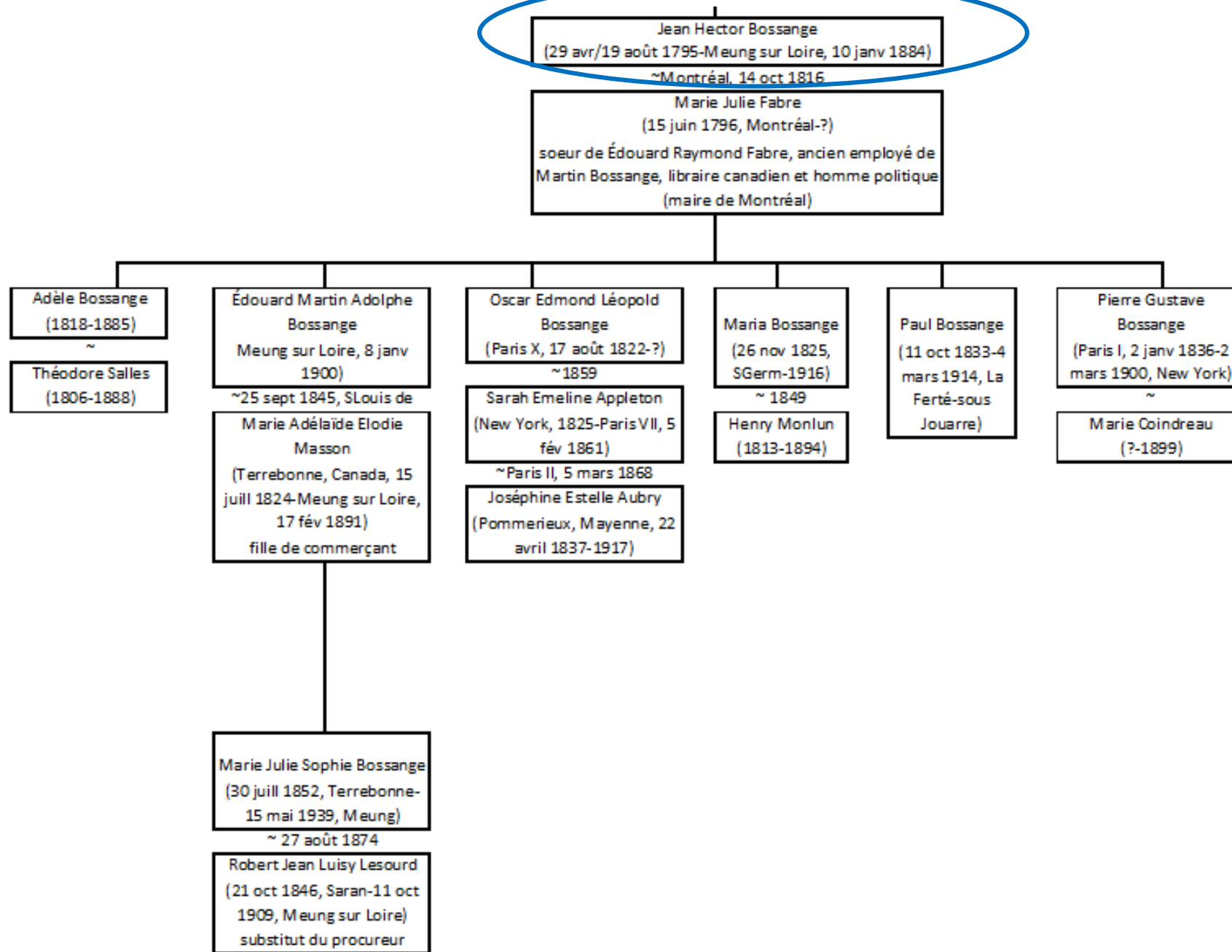
Généalogie des Bossange



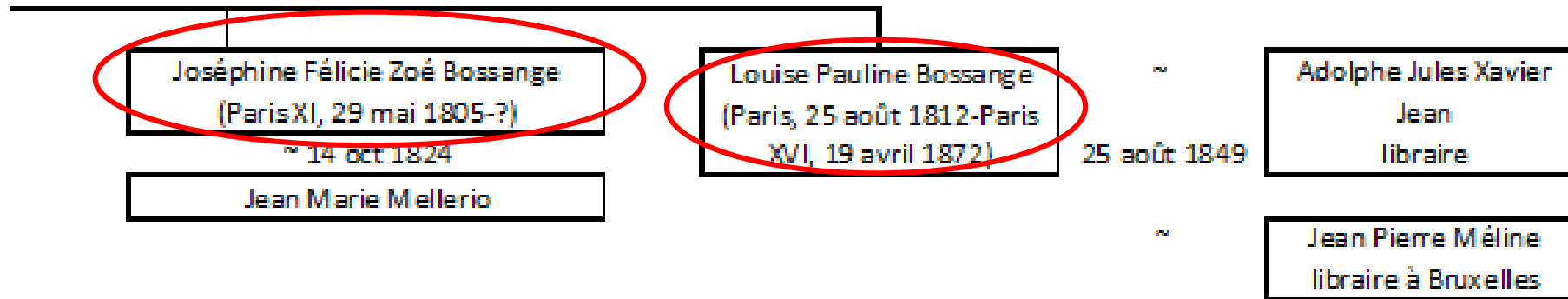
Généalogie des Bossange



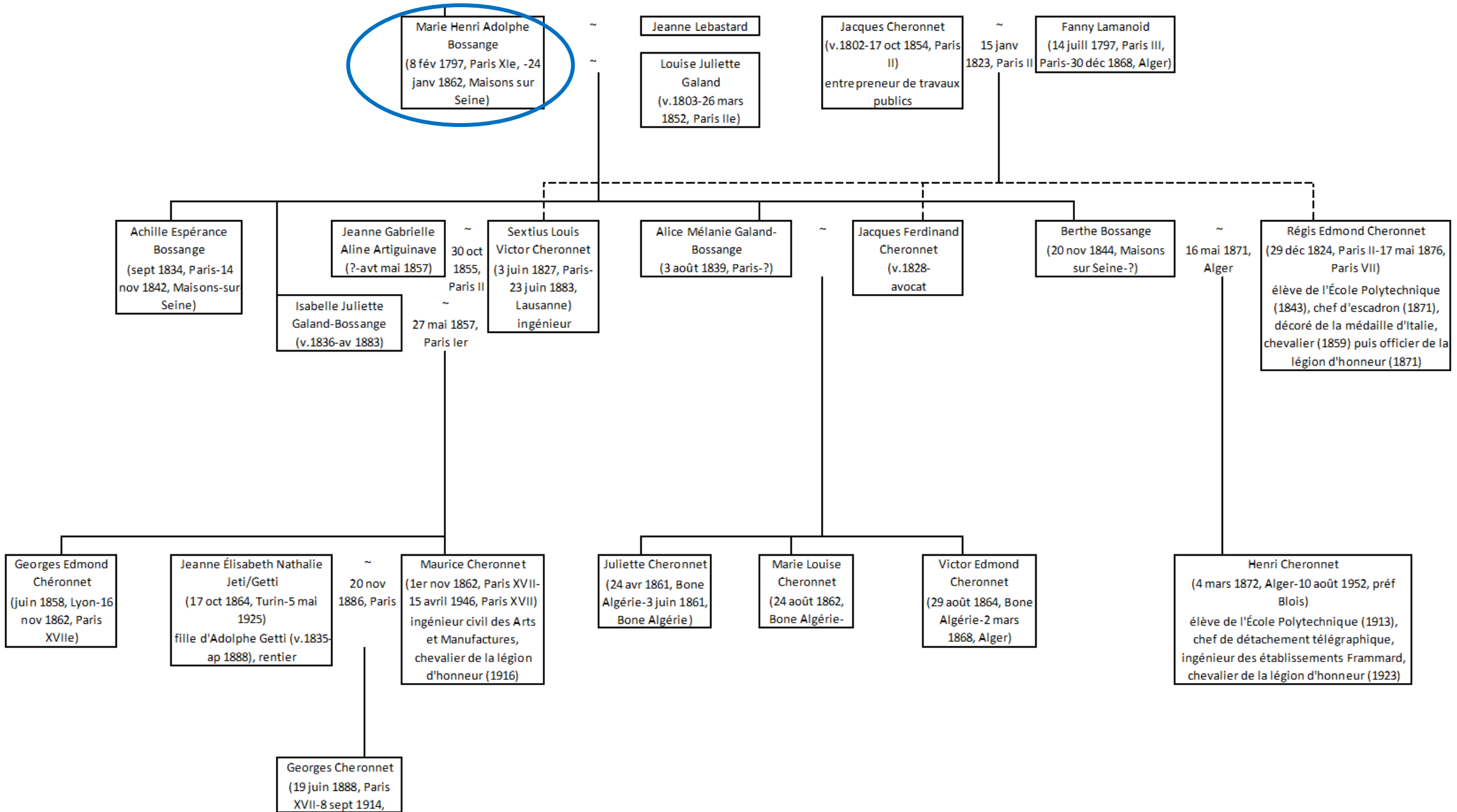
Généalogie des Bossange



Généalogie des Bossange



Généalogie des Bossange



Dupray de la Mahérie : trajectoire descendante

4-6-269 de Gresse

Rapport de syndic définitif aux créanciers de la faillite Dupray de la Mahérie conformément à l'art. 506 C. Com.

Messieurs,

Le sieur Dupray de la Mahérie, Saul Valentin, négociant, a été déclaré en faillite par suite du dépôt de son bilan, par jugement du Tribunal de Commerce de la Seine en date du 14 juin 1866.

Nous, syndic provisoire de cette faillite, puis syndic définitif à la suite de votre délibération du 26 juin par un deuxième jugement du 28 du même mois, j'ai procédé à l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi pour la production de la faillite.

J'ai procédé, sans opposition de nullité en vertu de l'ordonnance de M. le Juge Commissaire, à l'ouverture de l'actif mobilier dépendant de cette faillite.

Le délai de vingt jours pour la production des titres de créances a commencé à courir le cinq juillet 1866, l'assemblée pour la vérification et l'affirmation des créances ont eu lieu les 14 et 18 septembre et 2 octobre dernier.

Le 29 septembre un arrêt de la Cour d'Affaires de la Seine condamnait Dupray de la Mahérie à sept années de travaux forcés, comme complice de détournement commis par un employé.

C'est dans cette situation que vous êtes aujourd'hui convoqués conformément aux prescriptions de l'art. 504 et suivant le Code de Commerce, soit pour délibérer sur la proposition de concordat de votre débiteur, soit à défaut de proposition de sa part pour vous constituer en état d'union.

Page Commissaire
B. Koichau

actif.
immobilier 82750
mobilière 114.947.59

Latif.
hypothécaire 150.000
bibliothèque 278.412.26
bibliothèque 1.578.52

arrêts de 18^{me} Dupray. 35.564.29
468-556-69

Le 29 septembre un arrêt de la Cour d'Affaires de la Seine condamnait Dupray de la Mahérie à sept années de travaux forcés, comme complice de détournement commis par un employé.

AdP : D11U3/525, dossier n° 6269, rapport de syndic en vue de la délibération des créanciers
=> AdP : D2U8/1.

ADJUDICATION

PAR SUIVE DE FAILLITE

En l'étude et par le ministère de M^r ROQUEBERT, notaire à Paris
RUE SAINT-ANDRÉ, 69

LE MARCHÉDI 15 NOVEMBRE 1866, A MIDI

N° 15

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Pour le temps restant à écouler

N° 15

DICTIONNAIRE POPULAIRE

ILLUSTRÉ

D'HISTOIRE, DE GÉOGRAPHIE

De Biographie, de Technologie, de Mythologie & des Beaux-Arts

Sous le nom de DÉCEMBRE-ALONNIER

Et dont la propriété a été cédée pendant 10 années à M. Dupray de la Mahérie
par acte du 1^{er} mai 1864

De 263 exemplaires de ce Dictionnaire, dont 7 reliés
en 3 volumes, 156 en 2 volumes, et 100 brochés
et en feuilles ;

De 256,830 feuilles, d'un poids environ de 8.700
kilogrammes ;

De 3,480 kilogrammes de clichés de texte ;

De 586 bois des gravures intercalées dans le texte ;

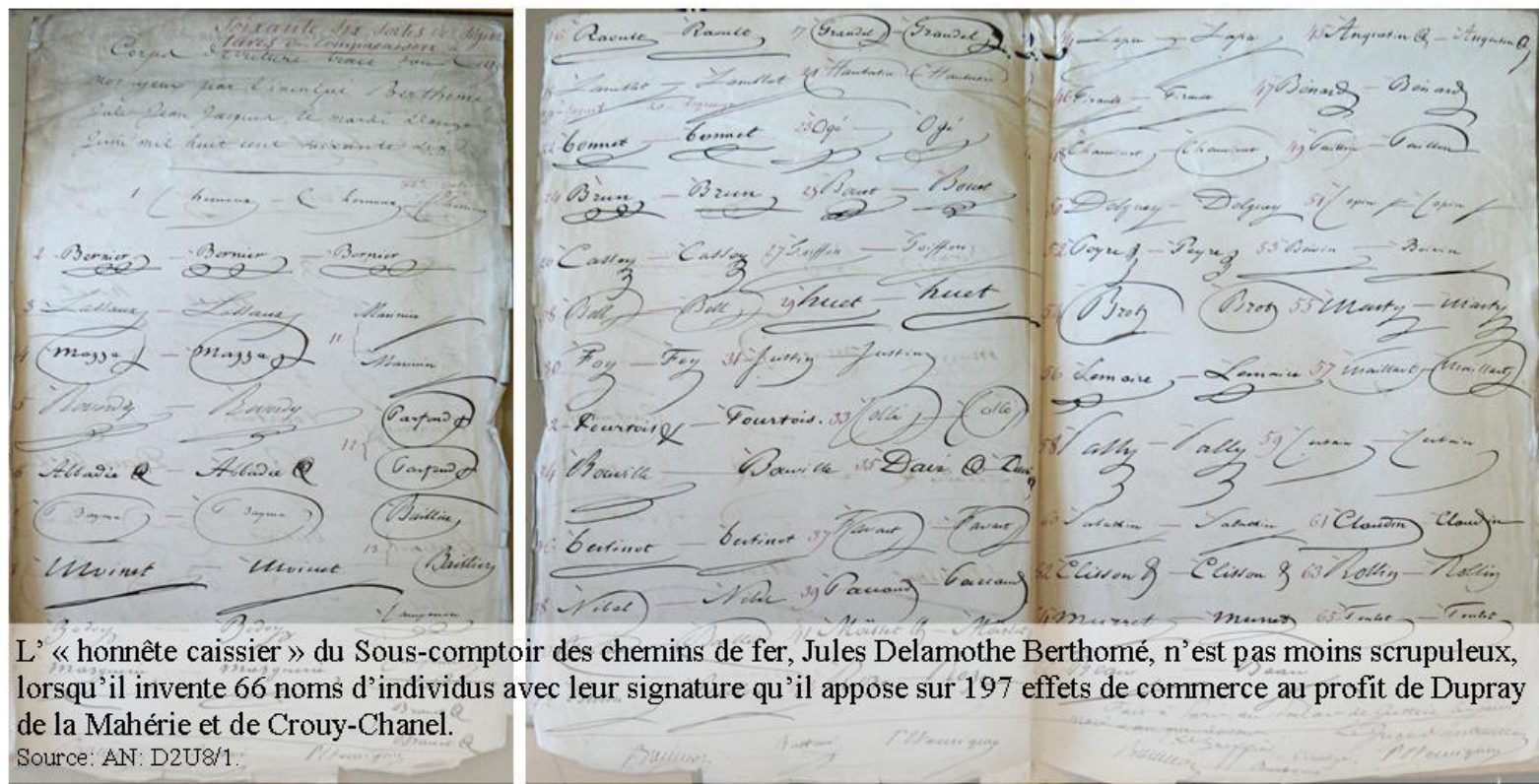
Et de 515 galvanos.

Le tout dépendant de la faillite de M. Paul-Valentin Dupray de la Mahérie,
imprimeur, demeurant à Paris, rue des Filles-Dieu, 5, et ce à la requête de
M. Jean-Valéry Moncharville, avocat, demeurant à Paris, rue de Provence, 52,
syndic de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance du juge-commissaire,
en date du 12 octobre 1866.

MISE A PRIX : 5,000 FR.

S'ADRESSER POUR LES RENSEIGNEMENTS

1^o A M. MONCHARVILLE, rue de Provence, 52 ;
2^o Et à M^r ROQUEBERT, notaire, rue Sainte-Anne, 69.



L'« honnête caissier » du Sous-comptoir des chemins de fer, Jules Delamothe Berthomé, n'est pas moins scrupuleux, lorsqu'il invente 66 noms d'individus avec leur signature qu'il appose sur 197 effets de commerce au profit de Dupray de la Mahérie et de Crouy-Chanel.

Source: AN: D2U8/1.

Inculpé pour détournements de fonds et faux en écritures, Dupray de la Mahérie est *de facto* déclaré en faillite – sans qu'aucune procédure de banqueroute ne soit ouverte –, son matériel et ses propriétés littéraires sont immédiatement vendus.
AN : F18/1759.



Dupray de la Maherie au lendemain de sa libération nocturne se repose chez sa victime, Mme Duret, envoûtée par ce « vieillard mystérieux [qui] inspirait le respect. Portant beau, il savait charmer son monde et prendre les gens sans descendre à leur niveau. »

Sources: AN: F7/15953/1, *L'Action*, 29 juin 1910 (citation), *Le Journal*, 21 juillet 1910 (photo).



Réaffirmant la morale de l'épargne et de la religion, les journalistes n'hésitent pas à représenter le noble faiseur en pacha ou en usurier-juif, l'étranger-type à bannir.

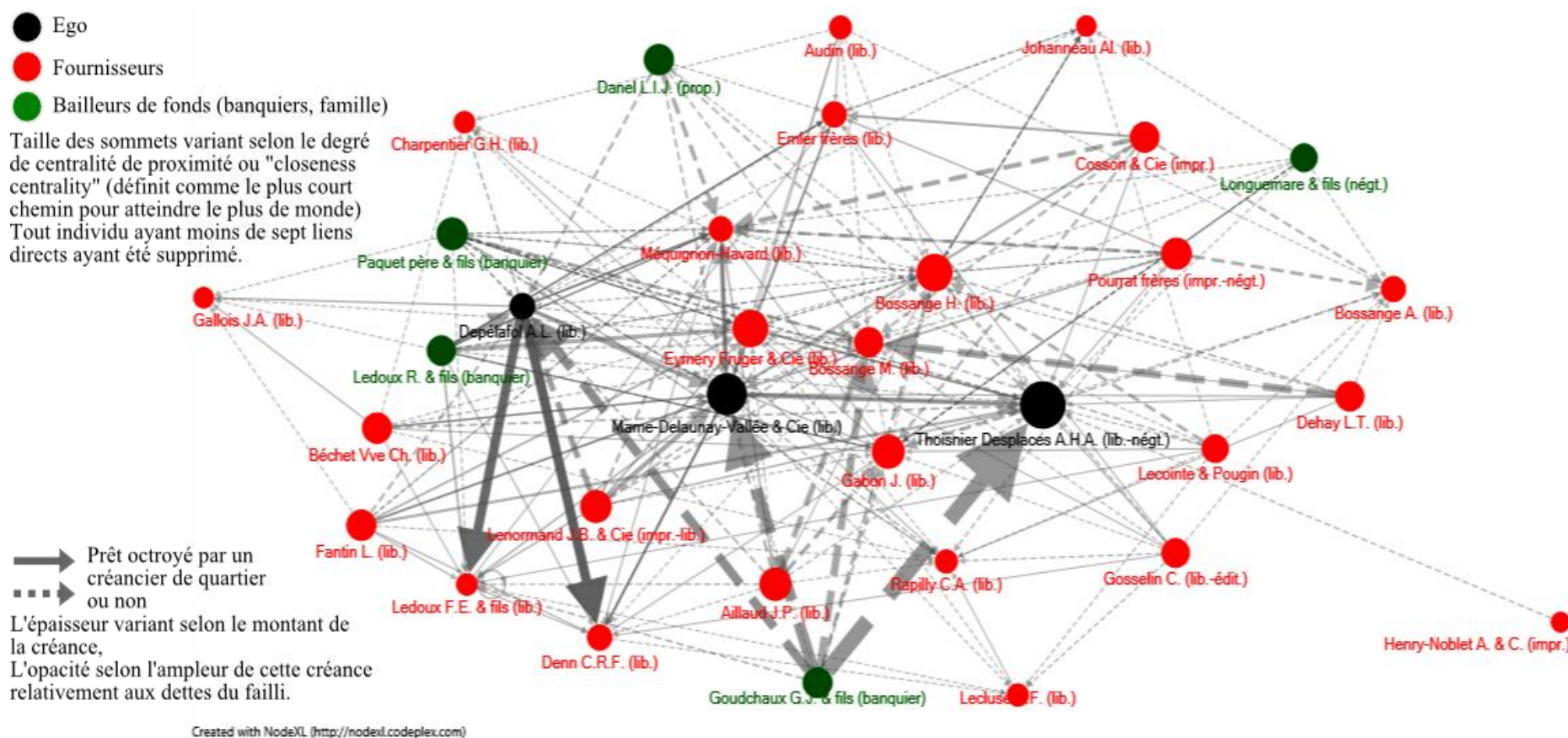
Sources: AN: F7/15953/1, *Le Journal*, 4 août 1910 (gauche), *Le Petit parisien*, 8 juin 1911 (droite).



M. Duprey de la Maberio

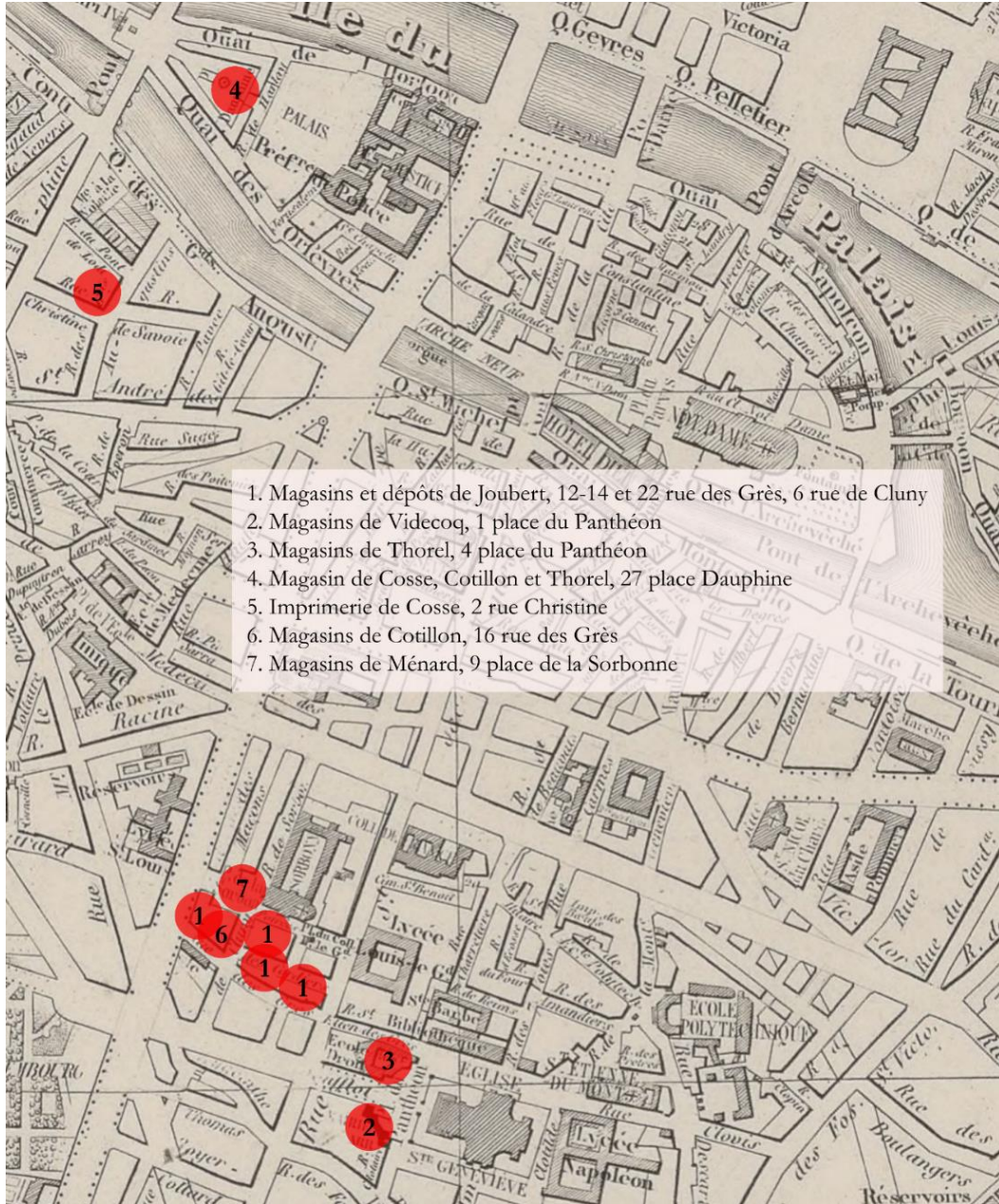
III. 3. Relations en chaîne et chaînes de relations

Collection de réseaux égo-centrés autour de Depélafol, Mame-Delaunay et Thoision-Desplaces



Source : Viera Rebolledo-Dhuin, « La Librairie et le crédit. Réseaux et métiers du livre à Paris (1830-1870) » Thèse de doctorat en histoire, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 2011, 3 vol. 1258 p.

Localisation des librairies de Droit, travaillant avec Joubert et/ou Videcoq, au milieu du XIXe siècle



« **Le sieur Joubert, lorsqu'il commença le commerce de la librairie, ne possédait aucune fortune ; ses opérations furent d'abord très modestes et très restreintes. Il débuta en effet, en achetant une boutique de bouquiniste qui lui fut vendue moyennant un prix que je n'ai pu connaître et pour le paiement duquel le vendeur ne voulut d'autres garanties que son zèle et son activité.**

Source : AdP : D11U3/124, n°9338, rapport du syndic en date du 23 août 1850.

« **Le fonds qu'il venait d'acquérir de la Vve de Bonneville bien que le mari de celle-ci ait été un homme distingué grand ami de C.Nodier, ne consistait qu'en bouquins ; et le sieur Joubert prit lui-même d'abord une patente de bouquiniste. Mais il renouvela complètement son fonds dans l'espace de deux à trois ans, prit plus tard une patente de libraire et tient aujourd'hui l'histoire, la philosophie et particulièrement la jurisprudence. Il est depuis février 1841 libraire de la cour de cassation ; il l'est aussi de l'école normale de France et de l'Académie impériale de St Petersburg. Il a édité plus de cent cinquante ouvrages depuis 1833, et prépare encore en ce moment des publications importantes, telles que *Le droit constitutionnel de Rufin.* »**

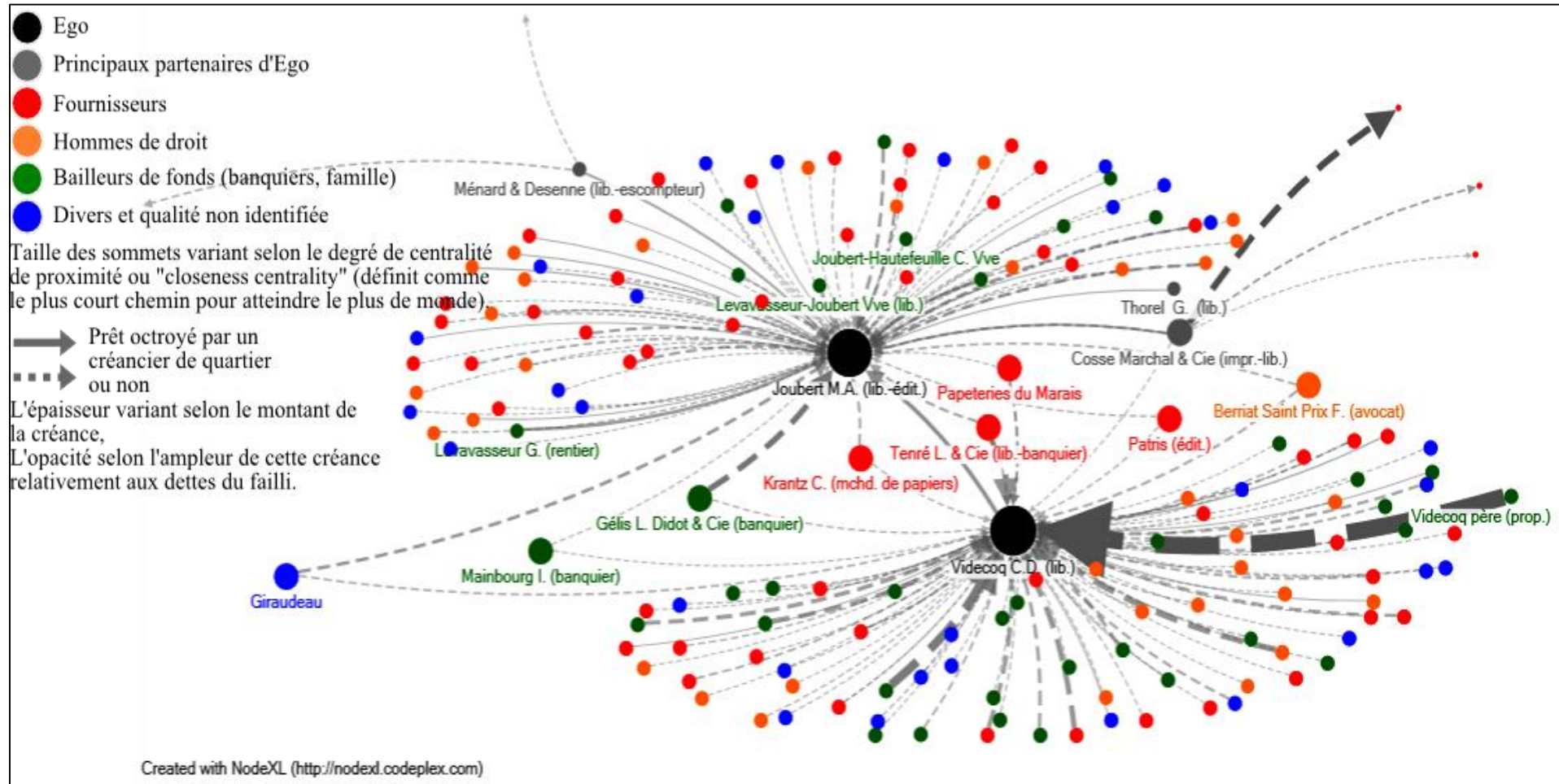
Source : AN : F18/1782, Aimable Magloire Sébastien Joubert, rapport de Bailleul en date du 15 avril 1844.

« Dans le courant de mars 1849, les sieurs **Joubert et Cotillon se sont souscrits réciproquement pour 18 000 francs de billets, de la négociation desquels le sieur Mesnard a été chargé. Sur ces 18 000 francs, 6 000 francs ont été remis à Joubert et 6 000 au sieur Cotillon**, le surplus est resté entre les mains du sieur Mesnard. [...]

[Le 11 juin suivant, Cosse, Cotillon, Thorel et Joubert se sont par ailleurs] **ouverts réciproquement un crédit de 20 000 francs réalisable au moyen de billets souscrits et endossés par chacun d'eux**, crédit pour garantie duquel ils se sont donnés réciproquement *en nantissement* (ce sont les termes de l'acte) des livres pour une valeur de plus de 60 000 francs. »

Source : AdP : D11U3/124, dossier n° 9338, rapport du syndic en date du 23 août 1850.

Collection de réseaux égo-centrés autour de Joubert, Videcoq et de leurs intermédiaires privilégiés (Cosse, Thorel, Ménard)



Sources : AdP : D11U3/124, dossier n° 9338, déclaration du 12 février 1850, bilan établi par Joubert le 9 février 1850 et vérification des créanciers commencée le 27 mars 1850 ; D11U3/176, dossier n° 11537, déclaration du 19 avril 1854, bilan établi par Videcoq le 19 avril 1854 et vérification des créanciers commencée le 16 novembre 1854.

« Chronique d'une mort annoncée » : faillites et suicides en chaîne

« Le sieur Joubert ne se fit pas seulement éditeur de livres de droit ; il entreprit toutes espèces de publications, dont un grand nombre étaient d'un débit difficile. **Aussi ses magasins étaient ils encombrés de livres, lorsqu'éclata la révolution du 24 février 1848.**

Vous savez, messieurs, combien depuis cette époque la librairie en général a eu à souffrir. La vente des livres de droit furent même pendant quelque tems [sic] suspendue, à cause des modifications qui semblaient devoir être apportées à notre législation.

Le sieur Joubert se ressentit de cette crise. Malgré la position honorable qu'il s'était acquise (il était devenu le libraire de la cour de cassation), malgré les nombreuses relations qu'il s'était créées tant en France qu'en pays étrangers, une gêne des plus grandes se développa dans son commerce. D'un autre côté, **tourmenté sans doute déjà par la maladie dont il est mort, il devint négligent et ne s'occupait guère des quelques commandes qui lui étaient parfois adressées. Son crédit devint chancelant.** Le sieur Joubert eût dû plus tôt déposer son bilan, mais il ne le voulut pas, comptant sans doute sur un avenir prochain et meilleur ; et, pour se maintenir, il eut la malheureuse idée d'emprunter, en engageant à des prix inférieurs à ceux de la fabrication la partie la plus avantageuse de ses marchandises. C'est ainsi qu'il s'est trainé jusqu'en 1850, et que, par des sacrifices inouïs et des frais de banque extraordinaires, il est arrivé à se créer un passif considérable. »

Source : AdP : D11U3/124, n°9338, rapport du syndic en date du 23 août 1850.

Février 1850 : Joubert dépose son bilan => Videcoq récupère son titre (libraire de la Cour de Cassation) et rachète le fonds de Vve Joubert (nov.)

1^{er} décembre 1850 : Thorel prend la fuite et se brûle la cervelle (avant 1851)

Début décembre 1850 : Videcoq cesse ses paiements et négocie avec ses créanciers

19 avril 1854 : Videcoq, artificiellement maintenu en vie par Tenré, dépose son bilan

Donné au Compte courant n° 1700000
Paris, le 3 Mai 1849.

H. Sartaut
LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE ANCIENNE ET MODERNE.

VIDECOQ FILS AINÉ ÉDITEUR,
Libraire du Tribunal de Commerce de la Seine,
1, Place du Panthéon, près de la Faculté de Droit de Paris.

Paris, le 26 avril 1849.

VIDECOQ fils aîné
Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'admettre à présenter à l'honneur de votre participation qui sont des conditions prévues par le Statut de la Banque de France.

Cela quinze ans que je travaille dans la maison que je dirige maintenant. Huit ans j'ai été le commis de mon père, après ce temps il a bien voulu m'adjoindre à ses affaires, enfin depuis le 17 mai 1836 je suis devenu propriétaire de la maison fournie par lui et y garantis aux.

J'ai l'honneur aussi d'avoir été admis à succéder à mon père comme notable commerçant de la ville de La Rochelle et j'ai signé de tous nouveaux et fait maison de la ville, affaire que j'ai toujours fait honneur à mes engagements.

Des l'après ce fait, Monsieur le Gouverneur, que ces titres me paraissent suffisants pour servir la cause que je sollicite, j'ai l'honneur d'attendre une réponse favorable de votre part avec une parfaite considération.

Monsieur le Gouverneur
Voté par le conseil et par obéissant
Vidéoq fils aîné

LIVRES DE FONDS.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS AU MOYEN AGE, par M. CA. Giraud, membre du Conseil de l'Instruction publique. Cet ouvrage aura 4 volumes in-8.; les tomes 1 et 2 sont en vente. Prix..... 16 fr.

LES CODES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, édition clichée, tenue toujours au courant des changements de la législation, par M. Teulet, avocat à la Cour d'appel de Paris, 6^e édition. 1 beau vol. in-8, papier collé..... 8 fr.

Les mêmes, 1 vol. in-18, caractères neufs..... 5 fr.

Les mêmes, 1 joli vol. in-32 (format de poche)..... 5 fr.

On vend séparément dans le format in-32 :

CODE CIVIL..... 1 fr.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE..... 1 fr.

CODE DE COMMERCE..... 60 c.

LES CODES expliqués par leurs motifs, par des exemples et par la jurisprudence, avec la solution, sous chaque article, des difficultés, etc., suivis de formulaires, par M. Rogron, secrétaire en chef du parquet de la Cour de Cassation. 7 vol. in-18..... 56 fr.

Se vendent séparément :

CODE CIVIL, expliqué, 14^e édition..... 9 fr.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE, expliqué, 8^e édition..... 9 fr.

CODE DE COMMERCE, expliqué, 8^e édition..... 9 fr.

CODES D'INSTRUCTION CRIMINELLE ET PÉNAL, expliqués, 4^e édition, 2 vol..... 15 fr.

CODES FORESTIER, DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE, expliqués, 1 vol..... 8 fr.

LE CODE DE LA CHASSE se vend seul..... 4 fr.

CODE POLITIQUE. 1 vol. in-18..... 6 fr.

LES CODES FRANÇAIS, expliqués par le même auteur. 3^e édition, 1847. 2 forts vol. in-4 à deux colonnes..... 35 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES CODES FRANÇAIS, par M. Sérurier, docteur en droit. 1 vol. in-8..... 3 fr. 50 c.

COURS DE CODE CIVIL, par Delvincourt, professeur au doyen de la Faculté de Droit de Paris. 3^e édition augmentée. 3 forts volumes in-4..... 30 fr.

CODE CIVIL annoté des opinions de tous les auteurs qui ont écrit sur ce code, des lois romaines, etc.; par MM. Lahaye et Waldeck-Rousseau; 2^e édition. 1 vol in-4..... 28 fr.

OEUVRES DE POTHIER, annotées et mises en corrélation avec le Code civil, par M. Bugnet, professeur de Code civil à la Faculté de Paris. 10 vol. in-8..... 80 fr.

NOTES ÉLÉMENTAIRES SUR LE CODE CIVIL, par M. F. Berriat-Saint-Prix, docteur en droit. 3 vol. in-8..... 22 fr.

Chaque volume renferme un examen et se vend séparément..... 7 fr. 50 c.

CONCORDANCE ENTRE LES LOIS HYPOTHÉCAIRES étrangères et françaises, par M. A. de Saint-Joseph, juge. 1847. 1 vol. grand in-8..... 12 fr.

MANUEL UNIVERSITAIRE DE L'ÉTUDIANT EN DROIT, par M. Reboul, secrétaire de la Faculté de Droit de Paris. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50 c.

GUIDE POUR L'ÉTUDE DES EXAMENS DE DROIT, par M. Berriat-Saint-Prix, 3^e édition augmentée. 1 volume in-8..... 2 fr. 50 c.

LIVRES DE FONDS.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS AU MOYEN AGE, par M. CA. Giraud, membre du Conseil de l'Instruction publique. Cet ouvrage aura 4 volumes in-8.; les tomes 1 et 2 sont en vente. Prix..... 16 fr.

LES CODES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, édition clichée, tenue toujours au courant des changements de la législation, par M. Teulet, avocat à la Cour d'appel de Paris, 6^e édition. 1 beau vol. in-8, papier collé..... 8 fr.

Les mêmes, 1 vol. in-18, caractères neufs..... 5 fr.

Les mêmes, 1 joli vol. in-32 (format de poche)..... 5 fr.

On vend séparément dans le format in-32 :

CODE CIVIL..... 1 fr.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE..... 1 fr.

CODE DE COMMERCE..... 60 c.

LES CODES expliqués par leurs motifs, par des exemples et par la jurisprudence, avec la solution, sous chaque article, des difficultés, etc., suivis de formulaires, par M. Rogron, secrétaire en chef du parquet de la Cour de Cassation. 7 vol. in-18..... 56 fr.

Se vendent séparément :

CODE CIVIL, expliqué, 14^e édition..... 9 fr.

CODE DE PROCÉDURE CIVILE, expliqué, 8^e édition..... 9 fr.

CODE DE COMMERCE, expliqué, 8^e édition..... 9 fr.

CODES D'INSTRUCTION CRIMINELLE ET PÉNAL, expliqués, 4^e édition, 2 vol..... 15 fr.

CODES FORESTIER, DE LA PÊCHE ET DE LA CHASSE, expliqués, 1 vol..... 8 fr.

LE CODE DE LA CHASSE se vend seul..... 4 fr.

CODE POLITIQUE. 1 vol. in-18..... 6 fr.

LES CODES FRANÇAIS, expliqués par le même auteur. 3^e édition, 1847. 2 forts vol. in-4 à deux colonnes..... 35 fr.

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LES CODES FRANÇAIS, par M. Sérurier, docteur en droit. 1 vol. in-8..... 3 fr. 50 c.

COURS DE CODE CIVIL, par Delvincourt, professeur au doyen de la Faculté de Droit de Paris; 5^e édition augmentée. 3 forts volumes in-4..... 30 fr.

CODE CIVIL annoté des opinions de tous les auteurs qui ont écrit sur ce code, des lois romaines, etc.; par MM. Lahaye et Waldeck-Rousseau; 2^e édition. 1 vol in-4..... 28 fr.

OEUVRES DE POTHIER, annotées et mises en corrélation avec le Code civil, par M. Bugnet, professeur de Code civil à la Faculté de Paris. 10 vol. in-8..... 80 fr.

NOTES ÉLÉMENTAIRES SUR LE CODE CIVIL, par M. F. Berriat-Saint-Prix, docteur en droit. 3 vol. in-8..... 22 fr.

Chaque volume renferme un examen et se vend séparément..... 7 fr. 50 c.

CONCORDANCE ENTRE LES LOIS HYPOTHÉCAIRES étrangères et françaises, par M. A. de Saint-Joseph, juge. 1847. 1 vol. grand in-8..... 12 fr.

MANUEL UNIVERSITAIRE DE L'ÉTUDIANT EN DROIT, par M. Reboul, secrétaire de la Faculté de Droit de Paris. 1 vol. in-18..... 3 fr. 50 c.

GUIDE POUR L'ÉTUDE DES EXAMENS DE DROIT, par M. Berriat-Saint-Prix, 3^e édition augmentée. 1 volume in-18..... 2 fr. 50 c.

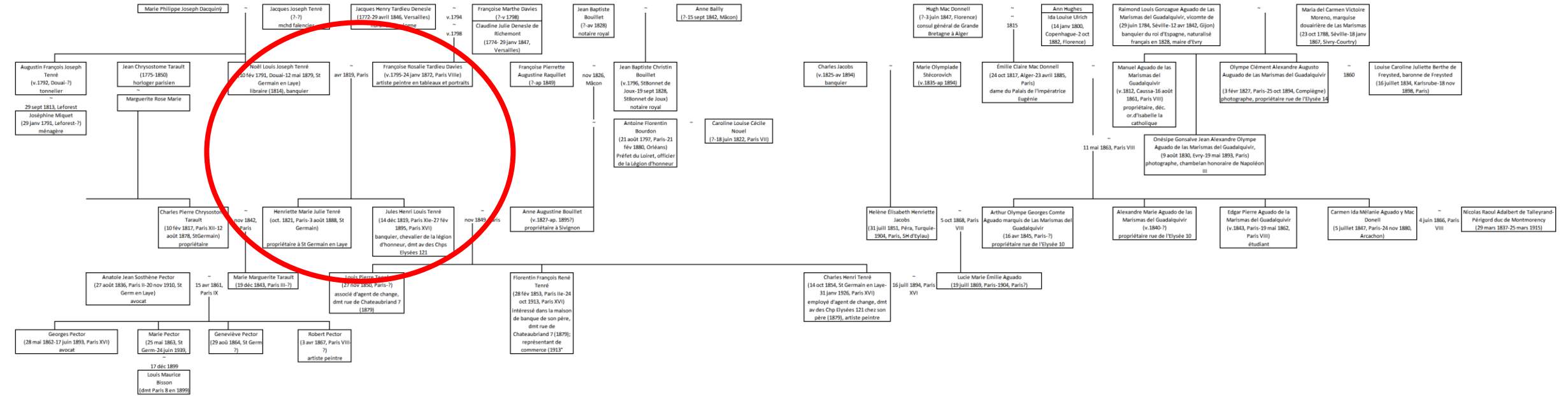
Récurrence des créanciers

Noms des créanciers	Occur- rences	Bornes	Montant des prêts octroyés (en francs)				Écart-type relatif*
			Somme	Moyenne	Min	Max	
Paquet père & fils (banq.)	30	1830-1870	106 660,29	3 555,34	100,00	32 100,24	0,54
Ledoux R. & fils (banq.)	28	1830-1831	188 315,29	6 725,55	220,00	55 921,77	0,51
Banque de France	17	1830-1868	637 536,49	37 502,15	0,00	321 280,11	0,47
Gélis L. Didot & Cie (banq.)	17	1850-1870	230 333,18	13 549,01	1 162,10	51 000,00	1,00
Longuemare & fils (négt.)	12	1830	12 952,74	1 079,40	173,00	3 213,46	1,32
Berte Dufresne & Cie (banq.)	10	1830-1831	40 348,27	4 034,83	444,90	13 682,27	0,82
Goudchaux G.J. & fils (banq.)	10	1830-1831	661 448,31	66 144,83	0,00	223 498,60	0,85
Danel L.I.J. (prop.)	9	1830-1831	106 994,99	11 888,33	984,91	41 321,13	0,94
Routier L.C. & Cie (banq.)	9	1847-1866	14 629,06	1 625,45	307,55	6 000,00	0,89
Worms frères (banq.)	8	1869-1870	94 387,96	11 798,50	1 361,62	54 668,85	0,67
Gosselin L. (banq.)	8	1855-1865	203 511,53	25 438,94	1 035,45	155 000,00	0,48
Johanneau P.F. (banq.)	8	1854-1870	6 692,40	836,55	80,00	1 883,05	1,33
Genella Ch. (négt.)	7	1830	45 126,06	6 446,58	1 023,85	24 926,85	0,76
Vavin Durraty & Cie (banq.)	7	1870	107 959,43	15 422,78	888,34	66 452,46	0,67
Trinquart P. (prop.)	6	1830	42 972,65	7 162,11	687,00	37 347,00	0,48
Mathéus & fils (négt.)	6	1830-1831	55 637,37	9 272,90	90,35	34 303,32	0,68
Colliau Carment C.A. (négt.)	6	1830	55 979,37	9 329,90	1 270,78	41 913,05	0,58
Ador Vernes & Dassier (banq.)	6	1830	71 718,78	11 953,13	1 777,13	39 491,50	0,85
Leclerc Miley & H. Prestat (banq.)	6	1830	32 693,98	5 449,00	218,40	15 993,65	0,80
Ensemble	210	-	2 715 898,15	12 932,85	0,00	321 280,11	0,38

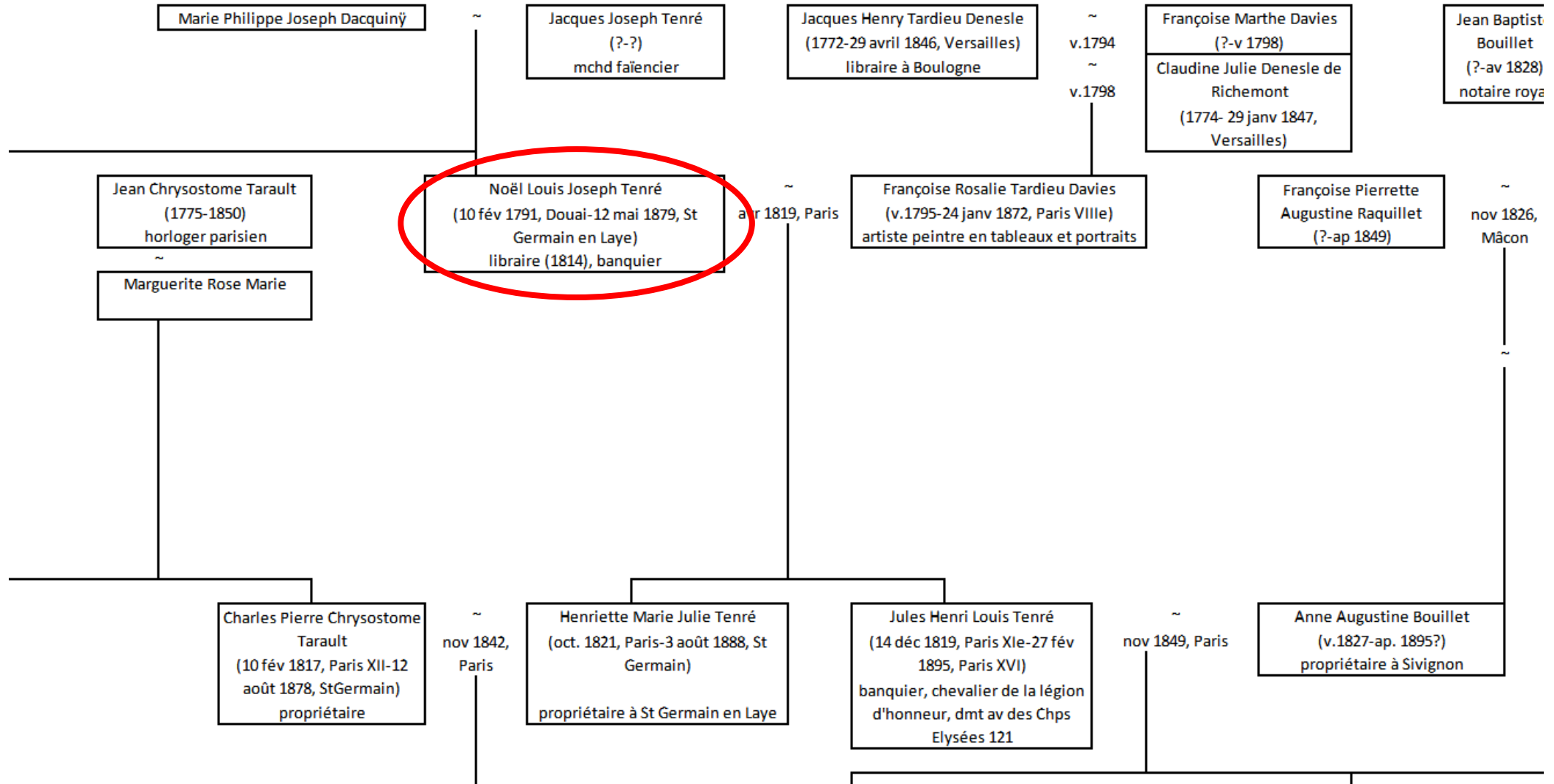
Sources : AdP : D11U3.

* Écartype relatif : écartype/moyenne.

Généalogie des Tenré



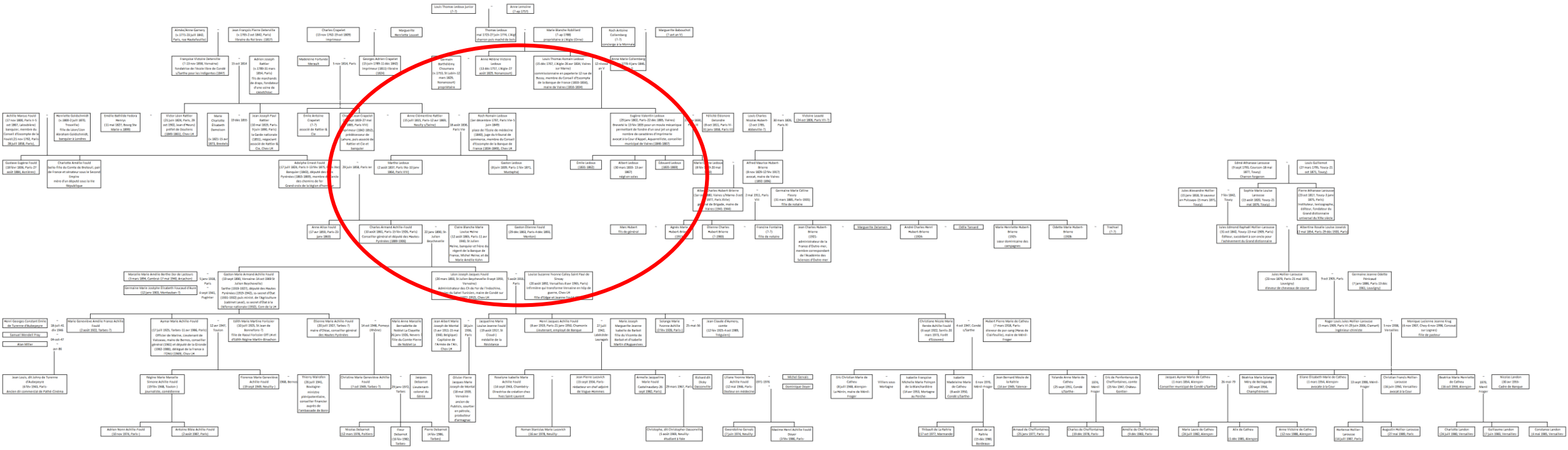
Généalogie des Tenré



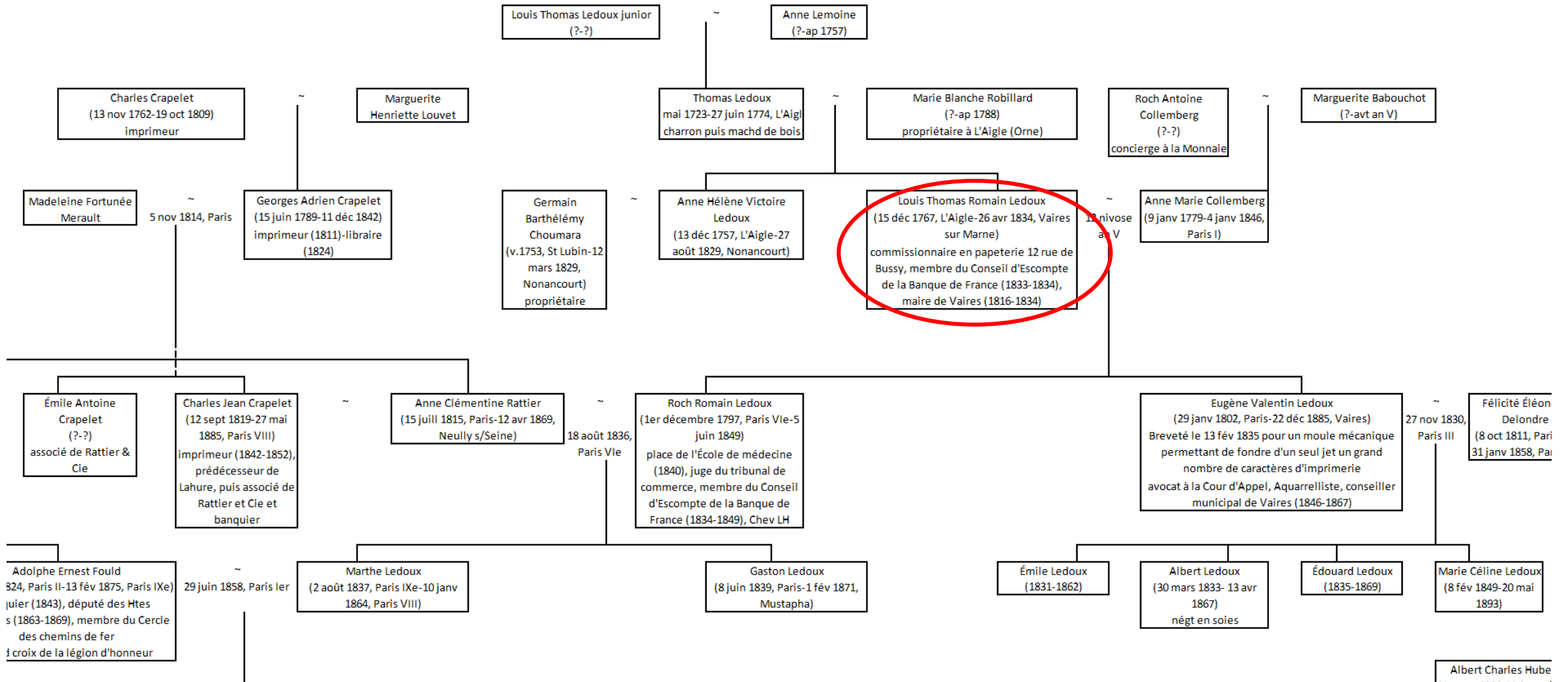
Généalogie des Tenré



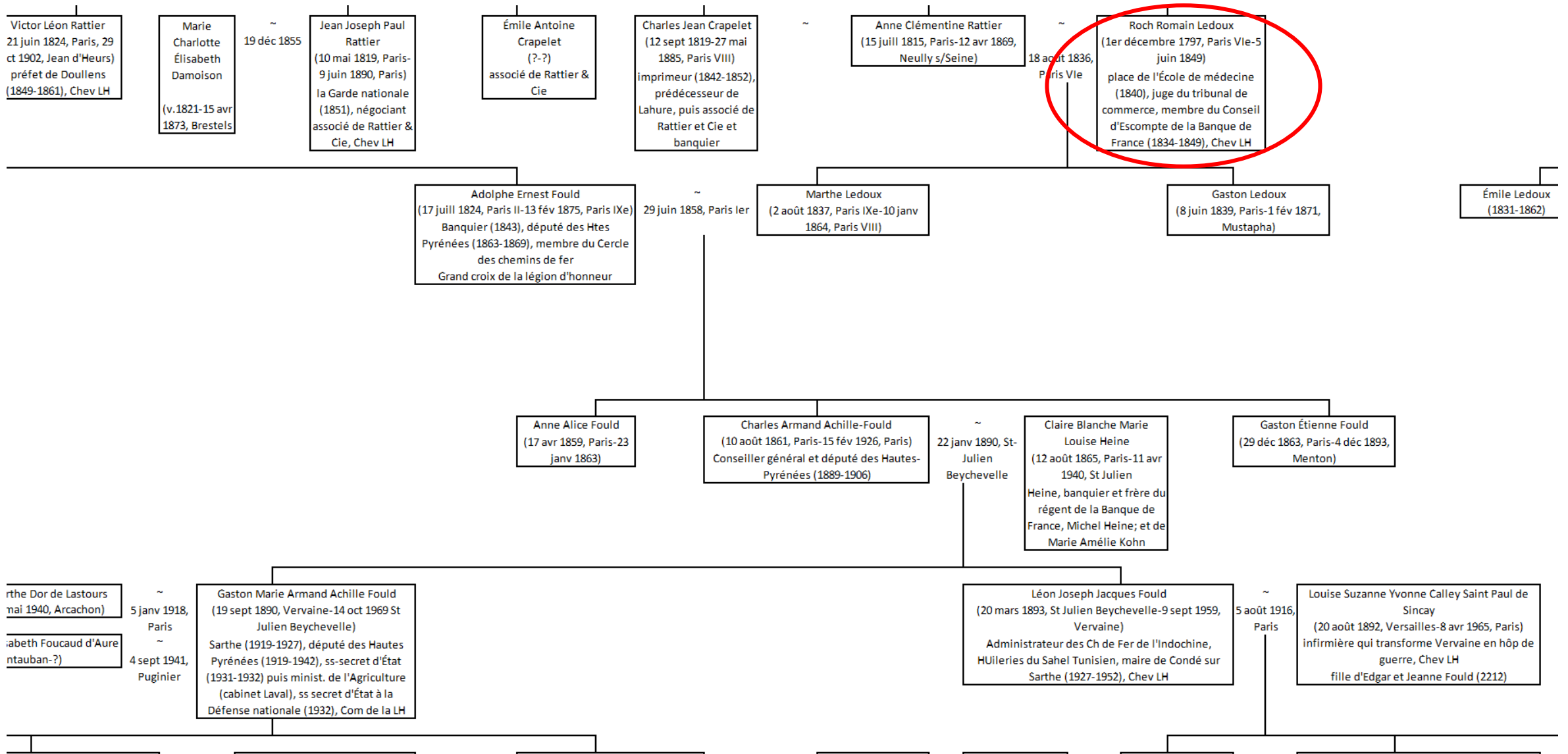
Généalogie des Ledoux



Généalogie des Ledoux



Généalogie des Ledoux

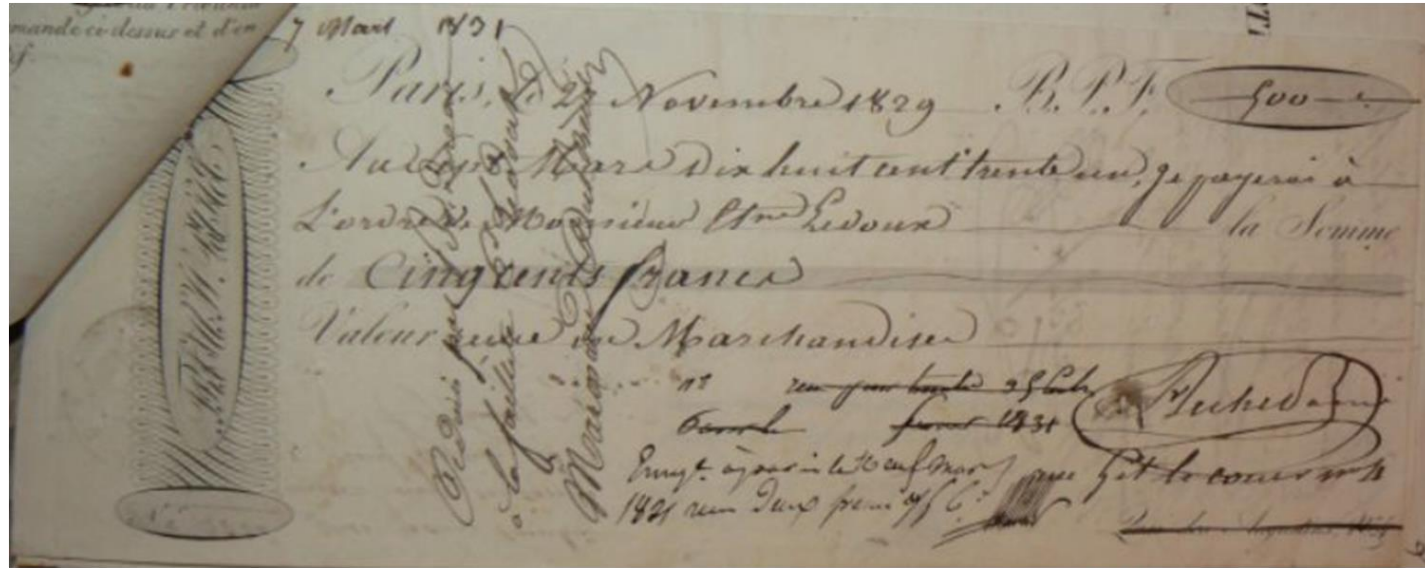


Louis Thomas Romain Ledoux acquiert l'enseigne des Griffons en 1822

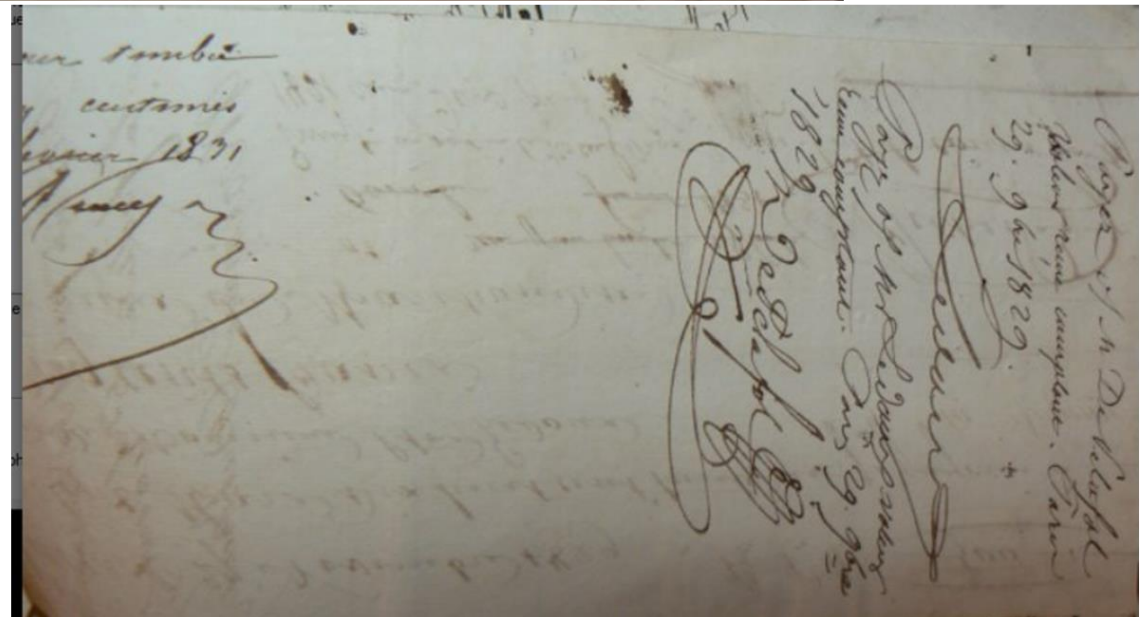


Sans. "Au Griffon", 10 rue de Buci. (VI^e)

Billet à ordre

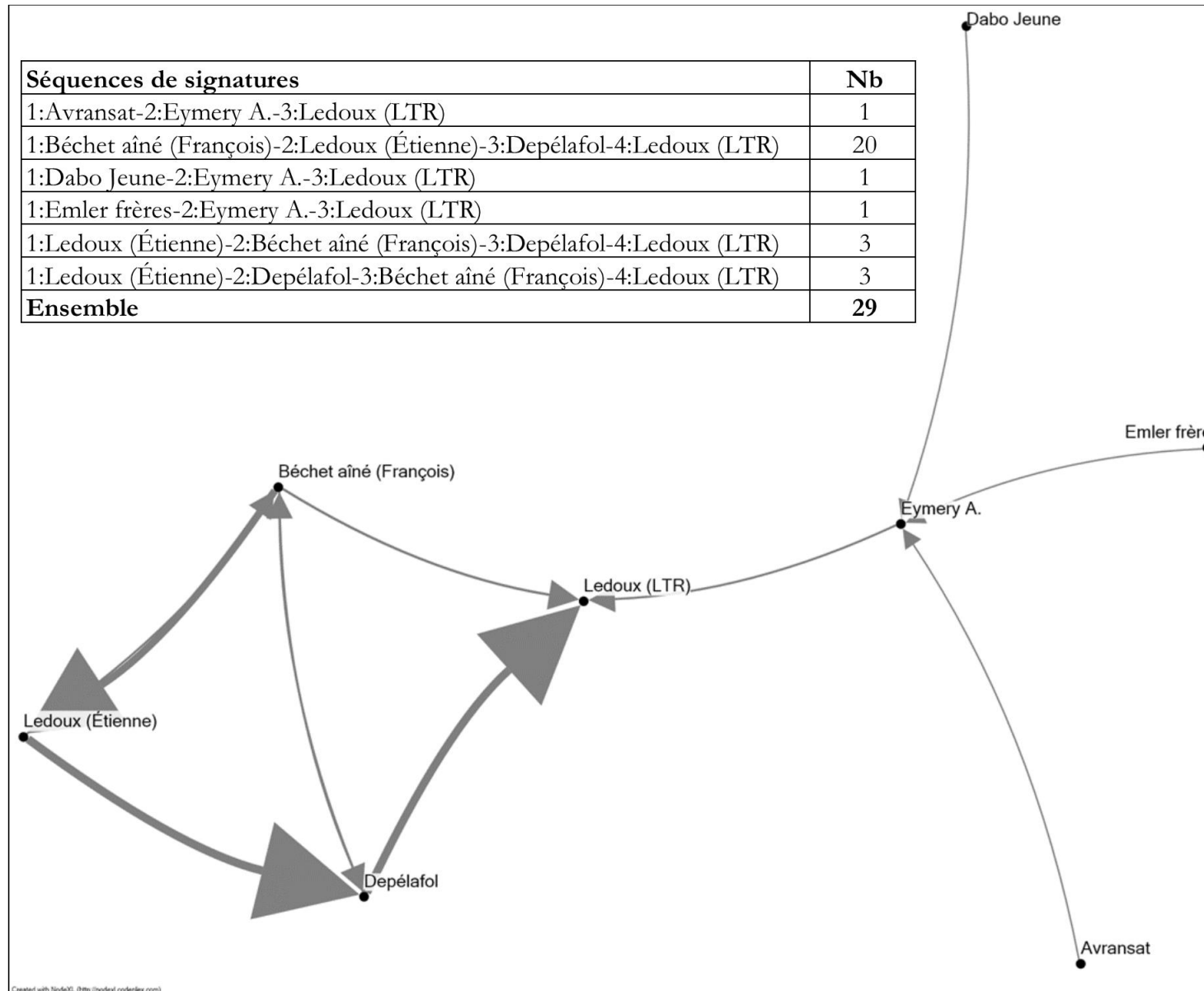


Billet de 500 francs souscrit par François Béchét à Etienne Ledoux le 27 novembre 1829, endossé par Armand Louis Depélafol et Louis Thomas Romain Ledoux le 29 novembre 1829.



Source : Arch. privées Ledoux

Les chaînes de crédit ou comment saisir la circulation du papier commercial



Conclusion : de l'analyse de réseaux à celle
des chaînes relationnelles